



**Energie
Saint Barbant**

Projet éolien de Saint-Barbant

Commune de Saint-Barbant

Communauté de communes du Haut-Limousin

Département de la Haute-Vienne (87)

NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Maître d'ouvrage :

Energie Saint Barbant
98 rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Septembre 2016

Note de compléments en mars 2018



ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 DU PROJET DE PARC EOLIEN DE SAINT BARBANT (87)

Département : Haute-Vienne

Commune : Saint-Barbant

Maître d'ouvrage



**Energie
Saint Barbant**

98 rue du Château
92 100 Boulogne Billancourt



Réalisation de l'étude



Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

**Tome n° 4.5 :
Etude d'incidence
Natura 2000**

Préambule

wpd et VSB énergies nouvelles, développeurs/opérateurs de parcs éoliens, ont initié un projet éolien sur la commune de Saint-Barbant, dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, pièce constitutive de la Demande d'Autorisation Unique.

Après avoir précisé le contexte réglementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente les principales caractéristiques du projet éolien retenu.

Une présentation des différents sites Natura 2000 faisant l'objet de l'étude est ensuite réalisée. Enfin, le dossier présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur ces sites Natura 2000.

Enfin, le cas échéant, une dernière partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.


Sommaire

Partie 1 : Cadre général du projet	7	5.3 Vallée de la Gartempe – Portes d'Enfer	29
1.1 Acteurs de l'étude	9	5.3.1 Description de la zone	29
1.1.1 Porteur de projet	9	5.3.2 Intérêt et espèces cibles	29
1.1.2 Auteurs de l'étude	9	5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien	29
1.2 Présentation du site étudié	9	5.4 Vallée du Salleron	31
Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode	11	5.4.1 Description de la zone	31
2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens	13	5.4.2 Intérêt et espèces cibles	31
2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000	13	5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien	31
2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000	13	5.5 Vallée de la Crochatière	31
2.3.1 Aire d'étude utilisée.....	13	5.5.1 Description de la zone	31
2.3.2 Méthode d'analyse des incidences	13	5.5.2 Intérêt et espèces cibles	31
Partie 3 : Description du projet	15	5.5.3 Evaluation des incidences du projet éolien	31
Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés	19	5.6 Brandes de Montmorillon	31
4.1 Le réseau Natura 2000	21	5.6.1 Description de la zone	31
4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée	21	5.6.2 Intérêt et espèces cibles	32
4.2.1 Recensement des sites Natura 2000	21	5.6.3 Evaluation des incidences du projet éolien	32
4.2.2 Caractéristiques des sites Natura et groupes d'espèces à enjeu	23	5.7 Vallée de l'Issoire	33
Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000	25	5.7.1 Description de la zone	33
5.1 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	27	5.7.2 Intérêt et espèces cibles	33
5.1.1 Description de la zone	27	5.7.3 Evaluation des incidences du projet éolien	33
5.1.2 Intérêt et espèces cibles	27	5.8 Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs	35
5.1.3 Incidences du projet éolien	27	5.8.1 Description de la zone	35
5.2 Etangs d'Asnières	29	5.8.2 Intérêt et espèces cibles	35
5.2.1 Description de la zone	29	5.8.3 Evaluation des incidences du projet éolien	36
5.2.2 Intérêt et espèces cibles	29	5.9 Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie	40
5.2.3 Evaluation des incidences du projet éolien	29	5.9.1 Description de la zone	40
5.3 Vallée de la Gartempe – Portes d'Enfer	29	5.9.2 Intérêt et espèces cibles	40
5.3.1 Description de la zone	29	5.9.3 Evaluation des incidences du projet éolien	41
5.3.2 Intérêt et espèces cibles	29	5.10 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000	45
5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien	29	Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction	47
5.4 Vallée du Salleron	31	Table des illustrations	53
5.4.1 Description de la zone	31	Annexes	55
5.4.2 Intérêt et espèces cibles	31		
5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien	31		
5.5 Vallée de la Crochatière	31		
5.5.1 Description de la zone	31		
5.5.2 Intérêt et espèces cibles	31		
5.5.3 Evaluation des incidences du projet éolien	31		
5.6 Brandes de Montmorillon	31		
5.6.1 Description de la zone	31		
5.6.2 Intérêt et espèces cibles	32		
5.6.3 Evaluation des incidences du projet éolien	32		
5.7 Vallée de l'Issoire	33		
5.7.1 Description de la zone	33		
5.7.2 Intérêt et espèces cibles	33		
5.7.3 Evaluation des incidences du projet éolien	33		
5.8 Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs	35		
5.8.1 Description de la zone	35		
5.8.2 Intérêt et espèces cibles	35		
5.8.3 Evaluation des incidences du projet éolien	36		
5.9 Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie	40		
5.9.1 Description de la zone	40		
5.9.2 Intérêt et espèces cibles	40		
5.9.3 Evaluation des incidences du projet éolien	41		
5.10 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000	45		
Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction	47		
Table des illustrations	53		
Annexes	55		

Partie 1 : Cadre général du projet

1.1 Acteurs de l'étude


1.1.1 Porteur de projet

Destinataire	 Energie Saint Barbant
Interlocuteur	Jérémy BOUCHEZ, Chargé d'études Elise DESPREZ, Chef de projets
Adresse	98 rue du Château 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Téléphone	01 84 86 05 31

1.1.2 Auteurs de l'étude

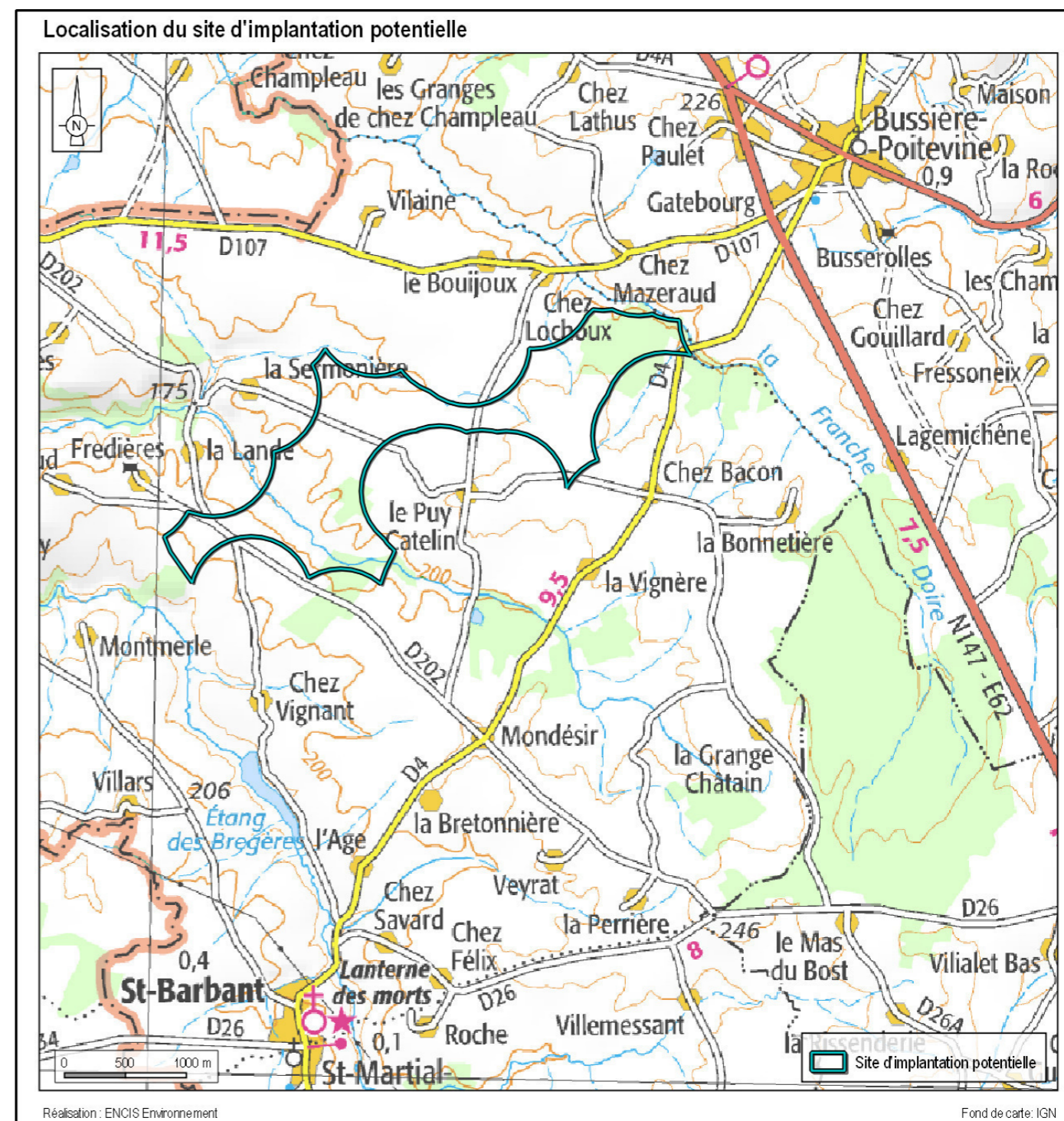
Le bureau d'études d'ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et autres infrastructures. En 2016, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une soixantaine d'études d'impact sur l'environnement pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	
Adresse	ESTER Technopole 1, avenue d'ESTER 87 069 LIMOGES
Téléphone	05 55 36 28 39
Référent habitats naturel, flore et faune terrestre	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue
Référent avifaune	Amandine DESTERNES, Responsable d'études / Ornithologue
Référent chiroptère	Kévin MARTINEZ, Responsable d'études / Chiroptérologue
Coordination et correction de l'étude	Vincent PEROLLE, Responsable d'études / Ecologue
Version / date	Version Juin 2016

1.2 Présentation du site étudié

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Limousin, dans le département de la Haute-Vienne, sur la commune de Saint-Barbant. Il est situé au nord-est du territoire communal, à environ 3,2 km au nord du bourg de Saint-Barbant, et 1,2 km au sud-ouest de celui de Bussière-Poitevine.



Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle

Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode

2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) d'Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et devront être prises en compte dans l'étude d'impact. Par ailleurs, l'article 145 de la loi n°2015 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la généralisation de l'Autorisation Unique sur l'ensemble du territoire national pour les parcs éoliens à partir du 1er novembre 2015. L'étude d'impact constitue une pièce du dossier d'Autorisation Unique.

Contenu de l'étude

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par l'article L.122-3 du code de l'environnement. Le décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 vient préciser ce contenu. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- analyse des méthodes utilisées,
- analyse de l'état initial du milieu naturel,
- évaluation des variantes de projet envisagées,
- évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites NATURA 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L 122-1 à L 122-3 et des articles R 122-1 à R 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites NATURA 2000 en application des articles L 414-4 à L414-7 et R414-19 à R414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites NATURA 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés

est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

2.3.1 Aire d'étude utilisée

Sur la base des recommandations du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*¹ (actualisation 2010), une **aire d'étude éloignée** a été mise en place (carte suivante).

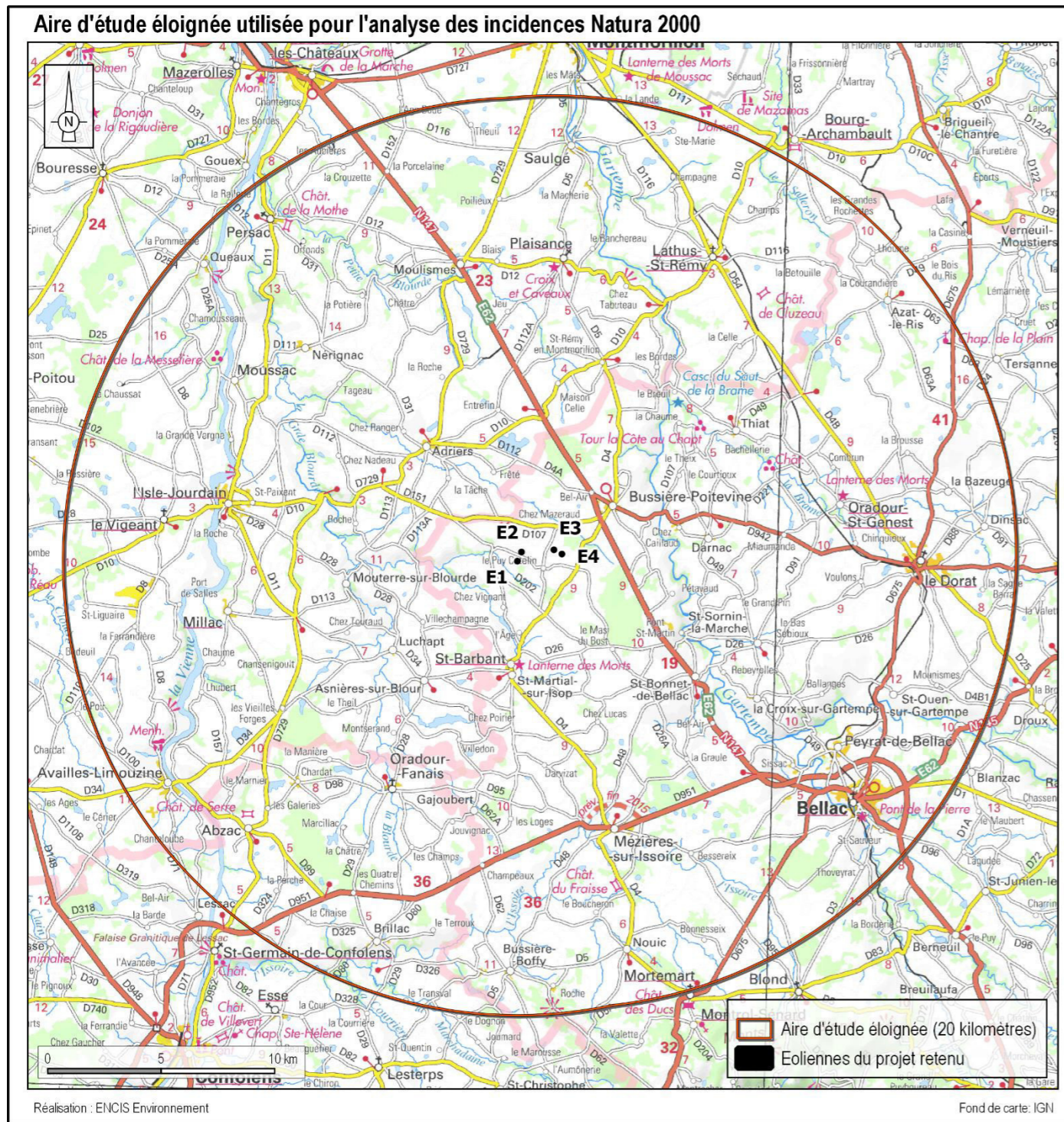
Afin de déterminer les sites NATURA 2000 potentiellement affectés par le projet de parc éolien, nous avons déterminé un périmètre de 20 km autour de celui-ci. Cette distance permet de prendre en compte les déplacements éventuels des espèces patrimoniales citées dans les sites NATURA 2000 autour du projet.

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet éolien (base de données des DREAL Limousin et Poitou-Charentes),
- présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en terme d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listées dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque site Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),
- conclusion quant aux incidences avérées,
- mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).

¹ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer



Carte 2 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000

Partie 3 : Description du projet

Principales caractéristiques du projet de parc éolien

Le projet retenu est un parc de quatre éoliennes : deux à l'est de l'aire d'étude immédiate, entre le Puy Catelin et le Bois de la Font, et deux à l'ouest entre le Puy Catelin et la Sermonière. Trois types de d'éoliennes différents sont envisagés :

- des N131 de 3 MW du fabricant Nordex. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 114 m et elles ont un rotor de 131 m, soit une hauteur totale 179,5 m en bout de pale ;
- des V126 de 3,3 MW du fabricant Vestas. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 117 m et elles ont un rotor de 126 m, soit une hauteur totale de 180 m en bout de pale ;
- des V136 de 3,45 MW du fabricant Vestas. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 112 m et elles ont un rotor de 136 m, soit une hauteur totale de 180 m en bout de pale.

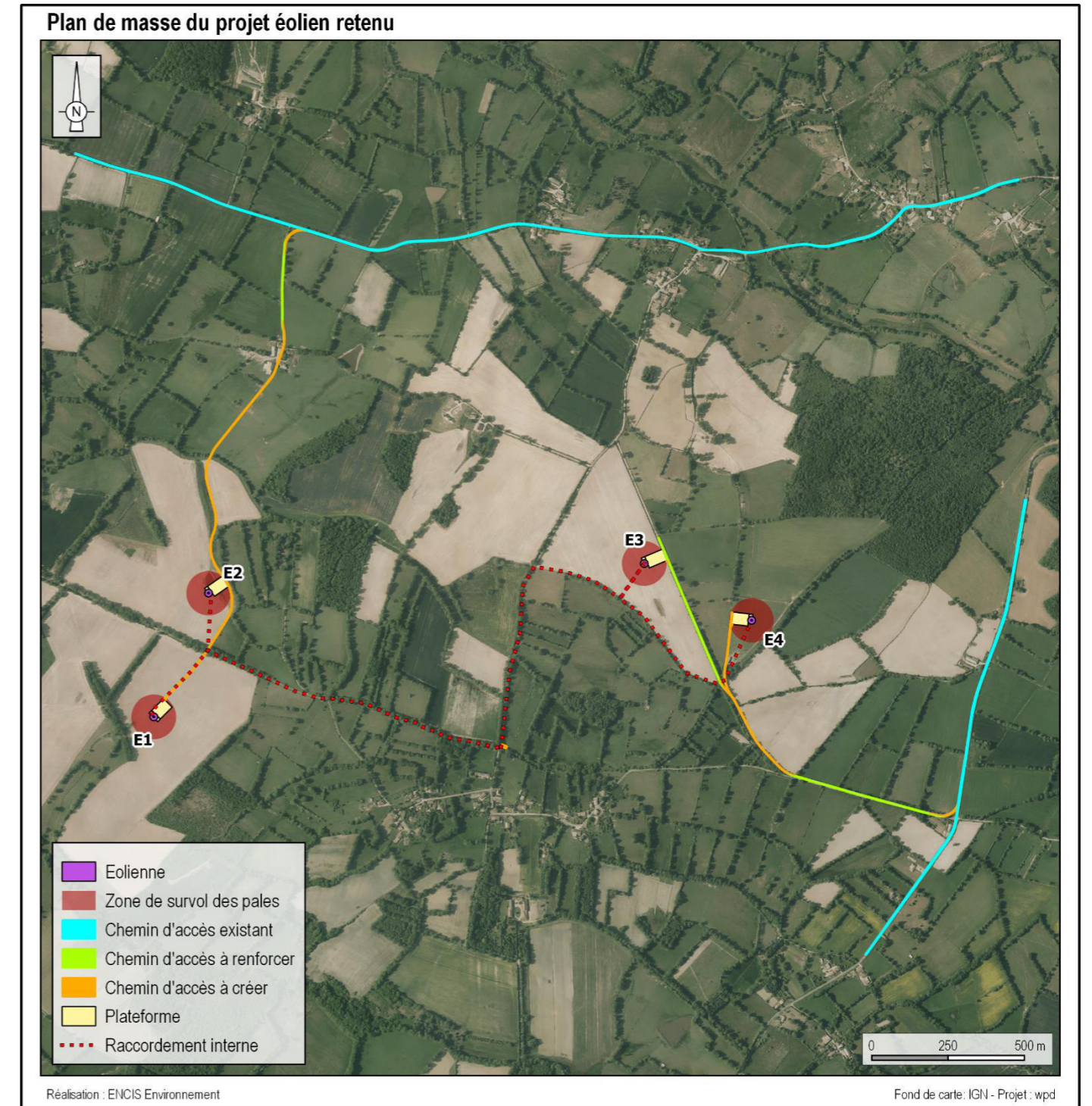
Ainsi, la puissance totale du parc sera comprise entre 12 et 13,8 MW en fonction du modèle qui sera finalement installé. Le projet comprend également :

- l'installation d'un poste de livraison,
- la création et le renforcement de pistes,
- la création de plateformes,
- la création de liaisons électriques entre éoliennes et jusqu'au poste de livraison,
- le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Pour étudier les incidences du projet, il a été décidé de prendre en considération les caractéristiques techniques engendrant le plus d'impacts bruts (plus grand rotor, plus grande surface de plateforme, plus faible hauteur de nacelle, ...). Le tableau suivant synthétise ces caractéristiques.

Nombre de machines	4 éoliennes
Puissance du parc éolien	De 12 à 13,8 MW
Hauteur de l'éolienne	180 m en bout de pale (V126 et V136)
Diamètre du rotor	136 m (V136)
Hauteur du moyeu	112 m (V136)
Voies d'accès créées	Environ 11 080 m ²
Voies d'accès renforcées	Environ 6 690 m ²
Plateformes de montage	Environ 9 710 m ²
Poste de livraison	1 poste de 23,85 m ² sur une plateforme de 186 m ²
Raccordement électrique interne	Environ 3 620 m

Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien



Carte 3 : Plan du projet de parc éolien de Saint-Barbant

Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés

4.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages, un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

4.2.1 Recensement des sites Natura 2000

Dans un périmètre de 20 kilomètres autour des éoliennes, on recense sept Zones Spéciales de Conservation :

ZSC	Vallée de la Gartempe et affluents
ZSC	Etangs d'Asnières
ZSC	Vallée de la Gartempe – Portes d'Enfer
ZSC	Vallée du Salleron
ZSC	Vallée de la Crochatière
ZSC	Brandes de Montmorillon
ZSC	Vallée de l'Issoire
ZSC	Forêts et pelouses de Lussac-les-Châteaux

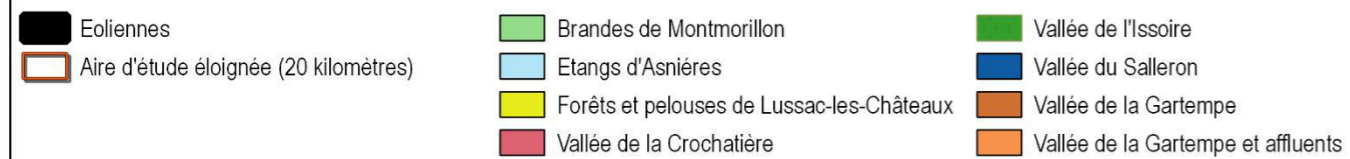
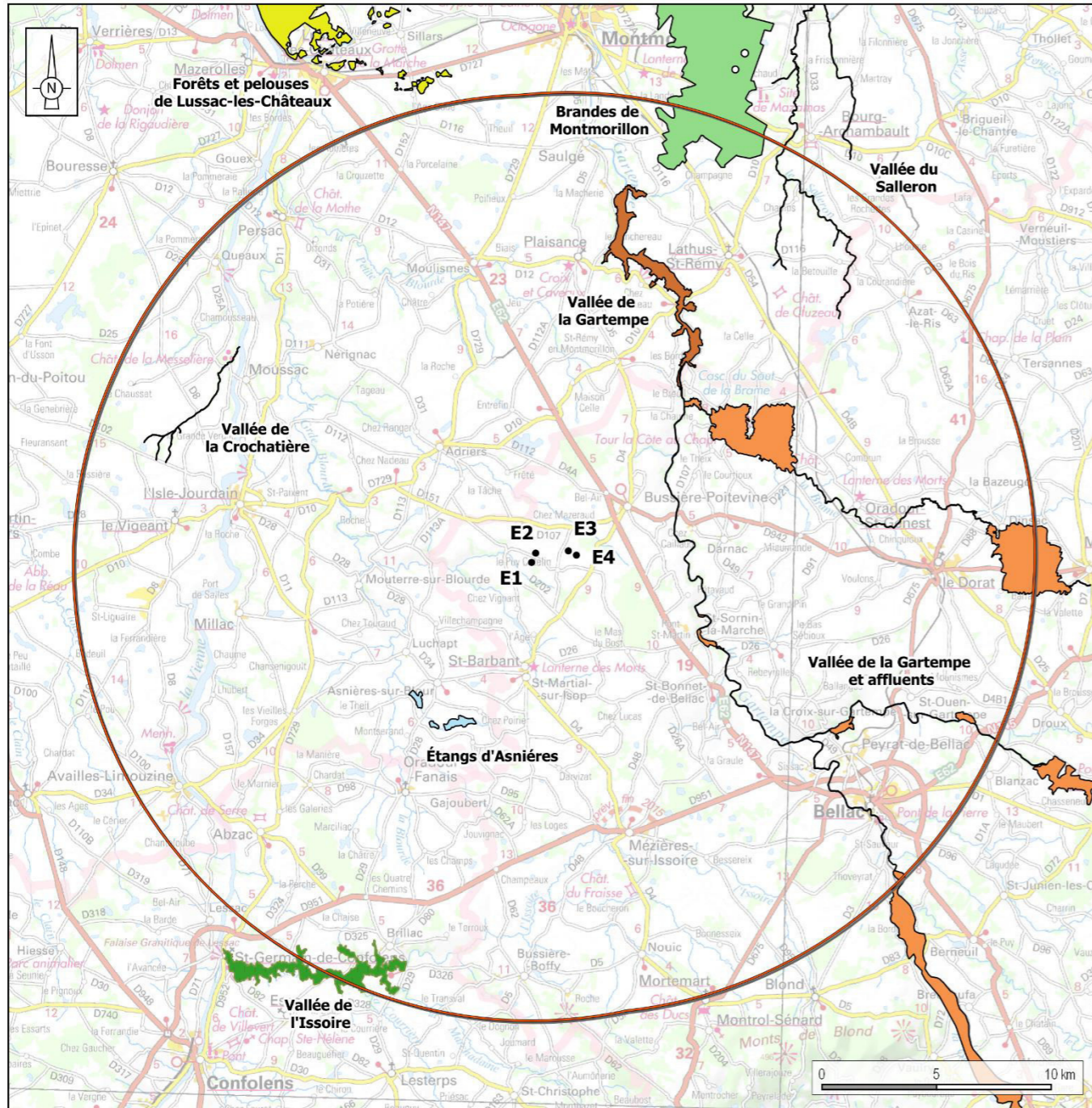
Et deux Zones de Protection Spéciale :

ZPS	Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs
ZPS	Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie

On notera qu'une autre ZSC se trouve à plus de 20 kilomètres des éoliennes et a été cartographiée (ZSC des Forêts et pelouses de Lussac-les-Châteaux).

Les cartes suivantes permettent de localiser les différents sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude éloignée.

Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée

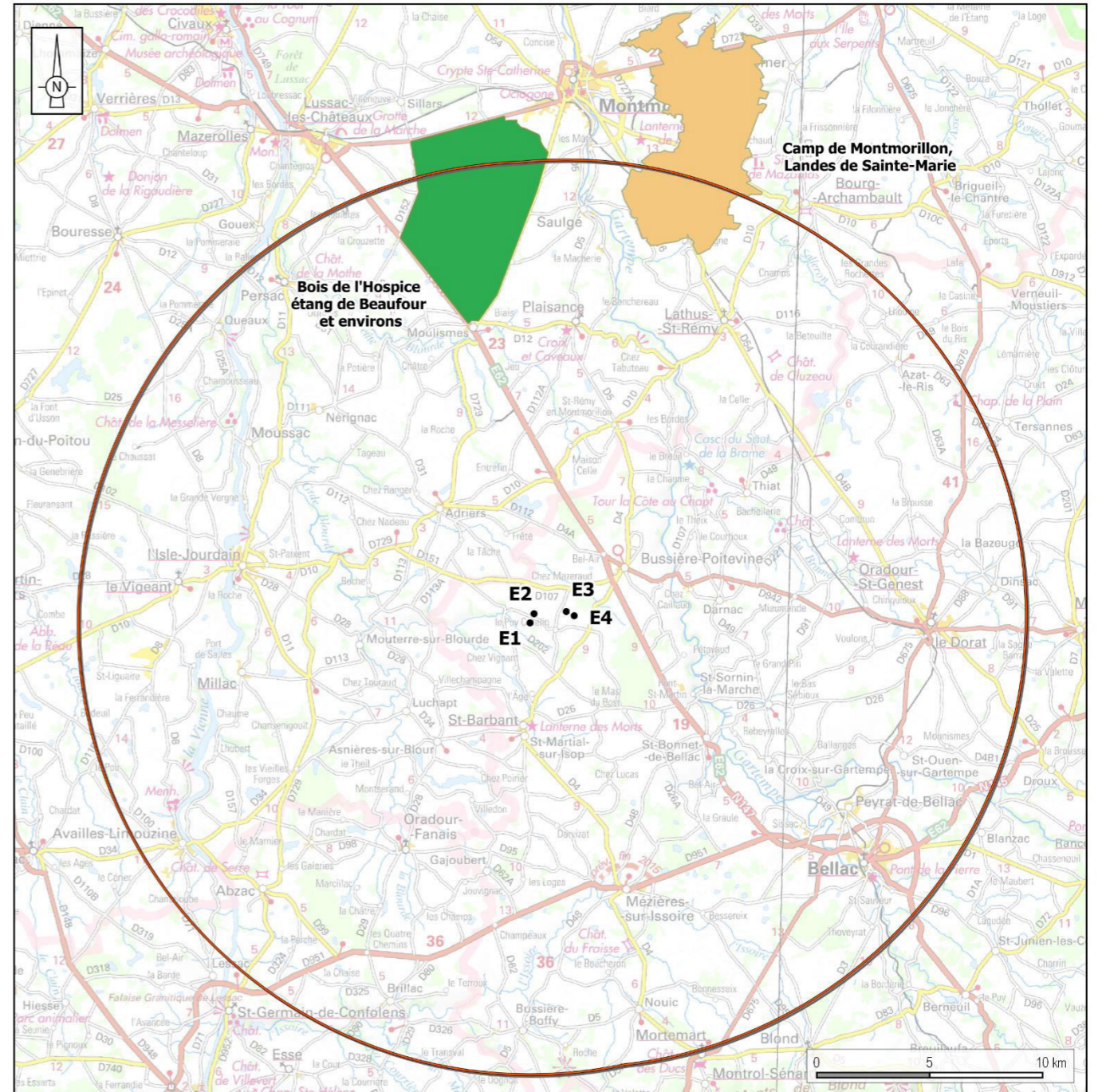


Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN ; Sources : DREAL Limousin et Poitou-Charentes

Carte 4 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée

Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée



Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN ; Sources : DREAL Limousin et Poitou-Charentes

Carte 5 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée

4.2.2 Caractéristiques des sites Natura et groupes d'espèces à enjeu

Le tableau suivant présente une synthèse des différents sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée.

Y sont identifiés les différents ordres présentant une sensibilité.

Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à la première éolienne (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone				
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre
ZSC	Vallée de la Gartempe et affluents	FR7401147	3 560	4,4 d'E4	X	X	-	X	X
ZSC	Etangs d'Asnières	FR5400464	73,47	7,4 d'E1	X	X	-	-	-
ZSC	Vallée de la Gartempe – Les Portes d'Enfer	FR5400462	491	8,3 d'E3	X	-	-	X	X
ZSC	Vallée du Salleron	FR5400467	150	15,6 d'E3	X	-	-	X	X
ZSC	Vallée de la Crochatière	FR5400463	19,39	16,4 d'E1	-	-	-	-	-
ZSC	Brandes de Montmorillon	FR5400460	2 779	17,3 d'E3	X	X	-	X	X
ZSC	Vallée de l'Issoire	FR5400403	507	17,8 d'E1	X	-	-	X	X
ZPS	Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs	FR5412017	3 760	13,2 d'E2	-	-	X	-	-
ZPS	Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie	FR5412015	4 072	16,6 d'E3	-	-	X	-	-

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000

5.1 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

5.1.1 Description de la zone

Cette ZSC de 3 560 hectares, validée par les arrêtés du 13 avril 2007 et du 17 septembre 2008, se trouve à 4,4 kilomètres à l'est de la première éolienne (E4). La Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents a été désignée comme Zone Spéciale de Conservation par arrêté de création le 13 avril 2007. Ce site traverse le nord de la Haute-Vienne (30 communes sont concernées représentant 90 % du linéaire) ainsi qu'une partie de la Creuse (sur 23 communes). Il couvre une surface de 3 560 ha.

Cette ZSC comprend la vallée de la Gartempe de ses sources jusqu'au département de la Vienne, ainsi que celles de certains affluents : la Brame, la Glayeule, l'Ardour, le Rivalier et les petits affluents en amont de la Gartempe. Elle comprend également les parcelles riveraines, composées notamment de forêts caducifoliées, de landes et de prairies humides. Ce site présente une grande diversité écologique, puisqu'il accueille 10 milieux naturels et 20 espèces considérées comme rares et menacés à l'échelle européenne.

Ces dix habitats naturels d'intérêt communautaire sont les suivants :

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*,
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin,
- Landes sèches européennes,
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*,
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique,
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*),
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*),
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*),
- Formations montagnardes à *Cytisus purgans*.

Le principal intérêt du site est la présence du Saumon atlantique, faisant l'objet d'un plan de réintroduction commencé depuis les années 1980. D'autres poissons migrateurs sont de retour dans cette rivière, tels que la Lamproie marine. La reproduction naturelle du Saumon sur le bassin versant de la Gartempe est avérée depuis 2002. D'autres espèces aquatiques remarquables sont présentes de manière isolée sur le site : Moule perlière, Ecrevisse à pieds blancs ou encore Lamproie de Planer. Ces espèces sont considérées comme des indicateurs biologiques de la bonne qualité des eaux. La Loutre d'Europe est également présente.

Plusieurs espèces de chauves-souris fréquentent le site en période hivernale et estivale, dont le Grand murin et le Petit rhinolophe qui chassent dans les bocages, les prairies extensives et les forêts de feuillus âgés.

Les milieux aquatiques, la végétation rivulaire ainsi que les prairies humides accueillent plusieurs espèces d'insectes d'intérêt communautaire : le Damier de la succise, le Cuivré des marais, la Cordulie à

corps fin ou encore l'Agriion de Mercure. Les arbres creux et le bois mort sont fréquentés par le Pique-prune ainsi que par le Lucane cerf-volant.

Enfin, une espèce d'amphibien d'intérêt communautaire est présente sur ce site, il s'agit du Sonneur à ventre jaune, pour lequel la partie occidentale du Massif Central constitue l'un des principaux bastions en Europe.

5.1.2 Intérêt et espèces cibles

Le projet éolien de Saint-Barbant étant situé en dehors de la zone Natura 2000, les risques de perturbation directe des habitats sont nuls. Nous nous intéressons donc ici aux espèces animales susceptibles d'aller fréquenter le futur parc éolien.

Plusieurs espèces de chauves-souris ont été observées au sein du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents, en période hivernale mais aussi estivale. Il s'agit de la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), du Grand murin (*Myotis myotis*), du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), du Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et du Murin de bechstein (*Myotis bechsteini*). Parmi ces espèces, trois d'entre elles ont également été identifiées sur ou à proximité du site de Saint-Barbant : la Barbastelle d'Europe, le Grand murin et le Murin de bechstein.

Une espèce d'amphibien présente sur le site Natura 2000 est également recensée sur le site de Saint-Barbant : le Sonneur à ventre jaune.

Du point de vue des insectes, le Cuivré des marais a été identifié sur le site de Saint-Barbant et est présent sur le site Natura 2000.

Enfin, le Lucane cerf-volant n'a pas été recensé sur le site de Saint-Barbant mais des habitats favorables y sont présents.

5.1.3 Incidences du projet éolien

5.1.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Saint-Barbant se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.1.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien de Saint-Barbant est situé en dehors du bassin versant de la Gartempe, épargnant ainsi cette dernière de tout risque de pollution directe via le réseau hydrographique.

Ceci ajouté à la distance de plus de 4,4 kilomètres entre les deux sites, permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Saumon atlantique).

5.1.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Le Document d'objectif du site a été consulté et il ne semble pas y avoir de colonies de chiroptères connues au plus proche de la zone d'étude. Cependant, il est toujours possible que des colonies encore non découvertes soient présentes. Ainsi, les estimations de domaines vitaux seront faites à partir du point de la Vallée de la Gartempe le plus proche des éoliennes en projet, mais restera théorique sans connaissance plus précises des gîtes de chauves-souris.

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, trois ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Saint-Barbant : la Barbastelle d'Europe, le Grand murin et le Murin de Bechstein.

Le Murin de Bechstein est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, les individus ne s'éloignent pas à plus de 4 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse, la moyenne étant de 1 à 2,5 km (Dietz *et al.*, 2009, p. 249). Ainsi l'éolienne la plus proche sera située à l'extrémité du domaine vital théorique maximal de cette espèce. De plus, comme les autres espèces de Murin, le Murin de Bechstein est très peu sensible à l'éolien de par sa faible hauteur de vol.

La Barbastelle d'Europe utilise également un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet se situera à l'extrémité du domaine vital théorique des individus de la vallée de la Gartempe. C'est une espèce qui chasse en lisière et est donc relativement peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité de linéaires boisés.

Le Grand murin a été contacté très ponctuellement au sein du site lors de l'étude (1 contact). Il se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez *et al.* 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ses hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. Si le Grand murin prospecte les milieux boisés et bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire 2015). Le site de Saint-Barbant est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand murin de la ZSC. Il existe en conséquence un risque, bien que faible, de collision pour les individus appartenant

aux populations de la ZSC.

Le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe n'ont pas été inventoriés au sein du site étudié. Ce sont dans tous les cas des espèces à faibles rayons d'action (déplacement de 5 km maximum) et à évoluant au niveau du sol donc peu sensibles à l'éolien.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien de Saint-Barbant n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

Un risque faible de collision subsiste pour les individus de Grand murin lors de ses phases de transit entre ses gîtes et ses terrains de chasse. L'arrêt programmé des aérogénérateurs lors des périodes les plus sensibles permettra de réduire considérablement ce risque. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.1.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 est également recensé sur le site de Saint-Barbant. Aux vues de la distance importante qui sépare le futur parc éolien du site Natura 2000 et de la biologie de l'espèce, il est peu probable que la population de Sonneurs à ventre jaune vivant sur le site Natura 2000 vienne fréquenter le parc éolien.

La construction du parc éolien de Saint-Barbant n'aura donc aucun effet notable dommageable sur l'espèce d'amphibien patrimoniale du site Natura 2000.

5.1.3.5 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescents est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

Le cuivré des marais est une espèce inféodée aux habitats humides. La multiplicité de ces habitats dans le secteur du nord haut-viennois et la distance entre le parc éolien et le site Natura 2000 permettent de conclure à une incidence négligeable du parc sur les populations du site Natura 2000.

En conclusion, la création du parc éolien de Saint-Barbant n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.2 Etangs d'Asnières

5.2.1 Description de la zone

Cette ZSC de 73,47 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 7,4 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E1). Ce site correspond à trois étangs aux eaux acides en amont du bassin de la Blourde. Ces plans d'eau sont tous les trois situés sur la commune d'Asnières-sur-Blourde.

Ce site présente trois habitats d'intérêt communautaire :

- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*,
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

5.2.2 Intérêt et espèces cibles

L'intérêt principal de cette ZSC est qu'elle représente l'unique localité régionale de la fougère aquatique, la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*).

Cette espèce n'a pas été recensée sur le site de Saint-Barbant.

5.2.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.2.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Saint-Barbant se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.3 Vallée de la Gartempe – Les Portes d'Enfer

5.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 491 hectares, validée par l'arrêté du 17 octobre 2008, se trouve à 8,3 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E3). Ce site présente un certain nombre d'éléments morphologiques originaux dans un contexte de plaine : vallée étroite et profonde, localement encaissée entre des escarpements rocheux, à micro-climat frais et humide, rochers inondables, parois rocheuses ensoleillées ou ombragées, lambeaux de landes calcifuges, pelouses hygrophiles rases sur dalles, sources et suintements hivernaux, bois de ravins, etc.

Ce site présente une grande diversité écologique, puisqu'il accueille neuf milieux naturels d'intérêt communautaire :

- Mares temporaires méditerranéennes
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*
- Landes sèches européennes
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

5.3.2 Intérêt et espèces cibles

L'intérêt est celui d'une vallée de la bordure occidentale du Massif Central avec de nombreux groupements végétaux originaux dans le contexte régional : pelouses de l'*Ophioglossum-Isoetum hystricis* sur dalles suintantes, fissures à *Asplenium obovatum*, rochers ombragés à bryoflore très riche, vires arides à *Hyperico linarifolii-Sedetum reflexi*, lambeaux de landes sèche à *Halimium umbellatum*, forêt de ravin à tendance submontagnarde, aulnaie riveraine à *Osmonde*, etc.

D'un point de vue faunistique, on note également la présence du Sonneur à ventre jaune ainsi que de plusieurs poissons et invertébrés menacés dans les eaux de la Gartempe (dont le Saumon atlantique). Enfin, cinq espèces de chiroptères sont recensées au sein de la ZSC : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Grand murin et le Minioptère de schreibers.

Le site est resté relativement épargné jusqu'au début des années 1980, période à partir de laquelle l'installation d'un centre de loisirs à proximité a commencé à générer des perturbations plus ou moins graves selon les habitats : nettoyage des parois rocheuses pour faciliter la pratique de l'escalade, piétinement et surfréquentation des berges de la Gartempe, compétitions régulière de canoë-kayak (parcours de renommée nationale), etc. D'autres menaces, plus diffuses, concernent le bassin versant et risquent à terme d'affecter, entre autres, la qualité des eaux de la Gartempe : remplacement des prairies naturelles.

5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.3.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Saint-Barbant se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000. Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements.

Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.3.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien de Saint-Barbant est situé en dehors du bassin versant de la Gartempe, épargnant ainsi cette dernière de tout risque de pollution directe via le réseau hydrographique.

Ceci ajouté à la distance de plus de huit kilomètres entre les deux sites, permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Saumon atlantique).

5.3.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Ce site Natura 2000 est situé à environ 8,3 km de la plus proche éolienne. Parmi les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000, deux ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Saint-Barbant : la Barbastelle d'Europe et le Grand murin.

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la vallée de la Gartempe. C'est une espèce qui chasse en lisière et est donc relativement peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité de linéaires boisés.

Le Grand murin a été contacté très ponctuellement au sein du site lors de l'étude (1 contact). Il se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez *et al.* 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. Si le Grand murin prospecte les milieux boisés et bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire 2015), le site de Saint-Barbant est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand murin de la ZSC. Il existe en conséquence un risque, bien que faible, de collision pour les individus appartenant aux populations de la ZSC.

Le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe n'ont pas été inventoriés au sein du site étudié. Ce sont dans tous les cas des espèces à faibles rayon d'action (déplacement de 2 à 3 km, 5 km maximum autour du gîte) et à évoluant au niveau du sol donc peu sensibles à l'éolien.

Le Minioptère de Schreibers n'a pas été inventorié au sein du site étudié. C'est une espèce qui effectue de longs déplacements, en moyenne de 15-20 km et parfois jusqu'à 40 km. L'espèce pourrait donc théoriquement fréquenter la zone d'étude, mais au vu de son domaine vital extrêmement grand, la probabilité reste faible.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien de Saint-Barbant n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

Un risque faible de collision subsiste pour les individus de Grand murin et de Minioptère de Schreibers lors de leurs phases de transit entre gîtes et ses terrains de chasse. L'arrêt programmé des aérogénérateurs lors des périodes les plus sensibles permettra de réduire considérablement ce risque. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.3.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 est également recensé sur le site de Saint-Barbant. Aux vues de la distance importante qui sépare le futur parc éolien du site Natura 2000 et de la biologie de l'espèce, il est peu probable que la population de Sonneurs à ventre jaune vivant sur le site Natura 2000 vienne fréquenter le parc éolien.

La construction du parc éolien de Saint-Barbant n'aura donc aucun effet notable dommageable sur l'espèce d'amphibien patrimoniale du site Natura 2000.

5.3.3.5 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescents est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

Le cuivré des marais est une espèce inféodée aux habitats humides. La multiplicité de ces habitats dans le secteur du nord haut-viennois et la distance entre le parc éolien et le site Natura 2000 permettent de conclure à une incidence négligeable du parc sur les populations du site Natura 2000.

En conclusion, la création du parc éolien de Saint-Barbant n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.4 Vallée du Salleron

5.4.1 Description de la zone

Cette ZSC de 150 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 15,6 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E3). Ce site intègre une grande partie du cours du Salleron - un affluent de l'Anglin (bassin inférieur de la Loire) - et de son réseau d'affluents secondaires. Petite rivière d'eaux vives (forte dénivellation depuis les sources jusqu'à la confluence avec l'Anglin), de bonne qualité et bien oxygénées, à lit riche en sédiments grossiers (sables et graviers), traversant un bassin versant à dominante forestière et bocagère encore peu touché par l'intensification agricole. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 43 % pour le domaine atlantique et 57 % pour le domaine continental.

5.4.2 Intérêt et espèces cibles

Il s'agit d'un site d'importance communautaire par sa population dense et stable de Lamproie de Planer, espèce en forte régression dans les plaines de l'Europe de l'Ouest. On notera la présence localisée, également, de la Cistude d'Europe.

Six espèces inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE sont concernés :

- Agrion de mercure (libellule),
- Lamproie de Planer (agnate),
- Chabot (poisson),
- Cistude d'Europe (tortue),
- Grand rhinolophe (chauve-souris),
- Petit rhinolophe (chauve-souris).

Parmi ces espèces, aucune n'a été recensée sur le site de Saint-Barbant.

5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.4.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Saint-Barbant se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.4.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Tout comme pour la ZSC précédente, aucune liaison hydrographique n'existe directement entre le site de Saint-Barbant et la vallée du Salleron.

Là encore, la création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.5 Vallée de la Crochatière

5.5.1 Description de la zone

Cette ZSC de 19,39 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 16,4 kilomètres au nord-ouest de la première éolienne (E1). Le site est constitué par le lit mineur d'un petit ruisseau affluent de la Vienne aux eaux vives, à forte pente et présentant des secteurs encaissés et boisés.

5.5.2 Intérêt et espèces cibles

Il s'agit d'un ruisseau hébergeant une population très isolée d'Ecrevisse à pattes blanches (l'intérêt du site réside dans sa position géographique en limite d'une coupure naturelle entre le Massif Central et les populations de l'Ouest, constituée par la vallée de la Vienne). De plus, on recense le Chabot (poisson).

5.5.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.5.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Les quatre éoliennes prévues pour le projet éolien de Saint-Barbant sont situées dans le bassin d'alimentation de la Franche Doire, affluent de rive droite de la Vienne, tandis que la Crochatière est un affluent rive gauche de la Vienne. Par conséquent, l'absence de liaison hydrographique amont/aval entre le secteur du parc éolien et du site Natura 2000 permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur la qualité des eaux de la ZSC et les espèces patrimoniales qu'elles abritent.

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.6 Brandes de Montmorillon

5.6.1 Description de la zone

Cette ZSC de 2 779 hectares, validée par l'arrêté du 27 mai 2009, se trouve à 17,3 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E3). Plateau argilo-siliceux couvert de dépôts sidérolithiques avec encroûtements dispersés de grès. Eco-complexe particulièrement diversifié associant une grande variété d'habitats semi-naturels dont la genèse et le maintien sont dus aux actions anthropiques multi-séculaires, poursuivies jusque vers le milieu du XIX^{ème} siècle et en déclin rapide ces dernières décennies : landes

atlantiques à Ericacées, étangs oligotrophes, chênaies calcifuges, pelouses rases acidophiles, fruticées épineuses, prairies mésophiles, tourbière alcaline (localisée), cultures etc. Près de la moitié du site (environ 1 500 ha) est incluse dans un terrain militaire (champ de tir de Montmorillon). Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 32 % pour le domaine atlantique et 68 % pour le domaine continental.

5.6.2 Intérêt et espèces cibles

Il s'agit d'un des sites régionaux majeurs de landes et habitats associés, tant par la surface des habitats concernés que par la richesse des communautés animales et végétales présentes. On notera l'intérêt phytocénotique et floristique exceptionnel des différents faciès de landes (plusieurs associations, l'*Ulici minoris*- *Ericetum scopariae* - connu sous le nom vernaculaire de "brande" - étant dominant), des végétations immergées ou amphibies des rives d'étangs oligotrophes (présence de l'endémique *Isoetes tenuissima*, du *Luronium natans* et de *Caldesia parnassifolia*), des dépressions tourbeuses à *Drosera* sp., etc.. La tourbière des Régeasses au nord du site constitue l'exemple le plus riche de tourbière alcaline de tout le Poitou-Charentes (seules localités d'*Eriophorum latifolium*, de *Pinguicula vulgaris*). Sur le plan botanique, l'ensemble du site présente une remarquable convergence biogéographique avec la rencontre des principaux cortèges floristiques français : atlantique, montagnard-continental, méditerranéen. Population herpéto-batrachologique également très diversifiée avec, entre autres, présence de la Cistude et d'une population marginale de Triton crêté.

Au total, 15 d'espèces inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE sont concernées par cette ZSC.

Deux plantes sont notamment listées :

- Fluteau nageant,
- *Alisma* à feuilles de Parnassie.

Pour les insectes, on compte 2 libellules, 2 papillons et 3 coléoptères :

- Leucorrhine à gros thorax,
- Agrion de mercure,
- Cuivré des marais,
- Damier de la Succise,
- Lucane cerf-volant.
- Grand Capricorne du chêne,
- Rosalie des Alpes.

Pour les chiroptères, 4 espèces sont concernées :

- Grand rhinolophe,
- Petit rhinolophe,
- Grand murin,

- Murin de bechstein.

Enfin, la Cistude d'Europe (tortue) et le Triton crêté (amphibien) viennent compléter la liste.

Sur ces espèces, 3 espèces ont été également inventoriées sur le site de Saint-Barbant :

- Cuivré des marais,
- Grand murin,
- Murin de bechstein.

5.6.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.6.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Saint-Barbant se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.6.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Comme argumenté précédemment, le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe et le Murin de Bechstein ont des rayons moyens d'action ne dépassant pas 2,5 km autour du gîte. La distance de 17,3 km entre le parc éolien et la ZSC réduit quasiment à néant la probabilité de fréquentation du parc par les individus de la ZSC. D'autant que ces espèces n'ont pas été identifiées sur le site du futur parc éolien.

Les populations de Grand murin sont en revanche susceptibles de fréquenter les milieux du site en transit ou en chasse. L'argumentaire développé précédemment permet de conclure à un risque faible de collision lors des phases de transit entre territoires de chasse.

Par conséquent, le futur parc éolien de Saint-Barbant n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

Un risque faible de collision subsiste pour les individus de Grand murin lors de ses phases de transit entre ses gîtes et ses terrains de chasse. L'arrêt programmé des aérogénérateurs lors des périodes les plus sensibles permettra de réduire considérablement ce risque. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.6.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescant

est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

Le cuivré des marais est une espèce inféodée aux habitats humides. La multiplicité de ces habitats dans le secteur du nord haut-viennois et la très importante distance entre le parc éolien et le site Natura 2000 permettent de conclure à une incidence négligeable du parc sur les populations du site Natura 2000.

En conclusion, la création du parc éolien de Saint-Barbant n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.7 Vallée de l'Issoire

5.7.1 Description de la zone

Cette ZSC de 507 hectares, validée par l'arrêté du 9 août 2006, se trouve à 17,8 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E1). Ce site correspond à une petite vallée sur socle granitique caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central : rivière à courant rapide, falaises rocheuses, landes à bruyères et prairies à pâturage ovin séparées par des haies bocagères en sont les éléments les plus typiques.

Ce site accueille sept milieux naturels d'intérêt communautaire :

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- Landes sèches européennes
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin,
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

5.7.2 Intérêt et espèces cibles

L'une des originalités majeures de cette petite vallée réside dans la présence de falaises et rochers granitiques, élément géomorphologique rare en contexte de plaine ; ceux-ci abritent une végétation d'un grand intérêt avec un mélange d'espèces méridionales (*Halimium umbellatum*) et montagnardes (*Asplenium foresiense*). Le réseau primaire et secondaire de l'Issoire, avec ses eaux courantes, bien oxygénées, constitue aussi un habitat important pour certaines espèces menacées (Lamproie de Planer, Chabot). Les loutres et les écrevisses à pieds blancs, observées autrefois dans la vallée, ne le sont plus aujourd'hui.

Le site est remarquable également par la qualité du tissu interstitiel reliant les différents noyaux d'habitats : prairies maigres à pâturage ovin extensif et chênaies calcifuges sur les pentes abruptes qui jouent un rôle à la fois dans son intégrité paysagère et son fonctionnement écologique global.

Deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont recensées au sein de la ZSC : le Petit

rhinolophe et le Grand murin.

Parmi les autres espèces animales, on citera le Sonneur à ventre jaune pour les amphibiens, et le Lucane Cerf-volant et le Grand Capricorne pour les insectes.

Seul le Grand Murin et le Sonneur à ventre jaune sont présents sur le site de Saint-Barbant et sur la ZSC.

5.7.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.7.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Saint-Barbant se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.7.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Comme argumenté précédemment, le Petit rhinolophe à un rayon moyen d'action ne dépassant pas 2,5 km autour du gîte. La distance de 17,8 km entre le parc éolien et la ZSC réduit quasiment à néant la probabilité de fréquentation du parc par les individus de la Vallée de l'Issoire.

Les populations de Grand murin sont en revanche susceptibles de fréquenter les milieux du site en transit ou en chasse. L'argumentaire développé précédemment permet de conclure à un risque faible de collision lors des phases de transit entre territoires de chasse.

Par conséquent, le futur parc éolien de Saint-Barbant n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

Un risque faible de collision subsiste pour les individus de Grand murin lors de ses phases de transit entre ses gîtes et ses terrains de chasse. L'arrêt programmé des aérogénérateurs lors des périodes les plus sensibles permettra de réduire considérablement ce risque. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.7.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 est également recensé sur le site de Saint-Barbant. Aux vues de la distance importante qui sépare le futur parc éolien du site Natura 2000 et de la biologie de l'espèce, il est peu probable que la population de Sonneurs à ventre

jaune vivant sur le site Natura 2000 vienne fréquenter le parc éolien.

La construction du parc éolien de Saint-Barbant n'aura donc aucun effet notable dommageable sur l'espèce d'amphibien patrimoniale du site Natura 2000.

5.7.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescents est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien de Saint-Barbant n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.8 Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs

5.8.1 Description de la zone

Cette ZPS de 3 760 hectares, validée par l'arrêté du 6 juillet 2004, se trouve à environ 13,2 kilomètres au nord-ouest de la première éolienne (E02). Ce site est intéressant pour la qualité de son bocage entretenu par un système d'élevage ovin non intensif sur prairie temporaire. La zone humide de Beaufour et les petits étangs alentours sont pourvus de roselières et de ripisylves très attrayantes pour l'avifaune. Le bois de l'Hospice est dominé par des peuplements de feuillus. La zone accueille une densité importante d'espèces d'intérêt communautaire, inféodées aux milieux bocager, aquatique et forestier. Située sur un axe migratoire majeur, elle sert de zone d'alimentation et de repos pour de nombreux oiseaux de passage.

5.8.2 Intérêt et espèces cibles

La mosaïque d'habitats existante dans l'enceinte de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » (zones bocagères, étangs, forêts, terres arables, landes) favorise l'implantation d'un cortège avifaunistiques diversifié. 31 espèces d'intérêt communautaire fréquentent cet espace tout au long de l'année.

Lors de la période hivernale et pendant les saisons de migrations, les étangs accueillent une diversité importante d'oiseaux liés aux zones humides (rapaces, limicoles, canards, hérons). Certaines espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseau » fréquentent le site irrégulièrement tels le Balbuzard pêcheur, la Grue cendrée, le Bihoreau gris, le Crabier chevelu, les Guifettes noire et moustac, le Râle des genêts ou encore le Combattant varié et le Chevalier sylvain. D'autres comme le Pluvier doré et l'Œdicnème criard sont plus coutumiers du site.

Pendant la période de reproduction, les forêts abritent le Pic noir, l'Engoulevent d'Europe, le Milan noir, la Bondrée apivore et le Circaète Jean-le-blanc ; les zones bocagères l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur ; les zones ouvertes de cultures et de landes sont favorables au Busard Saint-Martin, au Busard cendré et à l'Œdicnème criard et pour finir les abords des étangs permettent la reproduction de certains hérons parmi lesquels il convient de citer le Héron pourpré.

Parmi les 31 espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseau », 6 espèces atteignent des effectifs notables sur le site (inférieur ou égale à 2 % de la population nationale). Il s'agit du Busard Saint-Martin, de l'Œdicnème criard, de l'Engoulevent d'Europe, de la Pie-grièche écorcheur, du Héron pourpré et du Pic noir.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	0-5 individus	Présente	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	0-5 individus	Présente	Non significative
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Hivernant	-	Rare	Non significative
			Migrateur	-	Rare	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Hivernant	-	Commune	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	-	Commune	Inférieure ou égale 2 %
			Sédentaire	0-5 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Migrateur	-	Commune	Non significative	
		Nicheur	0-5 individus	Présente	Non significative	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur	-	Commune	Inférieure ou égale 2 %
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Hivernant	-	Très rare	Non significative
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Mouette mélonocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Hivernant	10-20 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	60-110 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Nicheur	0- 10 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	0-50 individus	Présente	Non significative	
		Migrateur	-	Commune	Non significative	
Ciconiiformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative
	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Nicheur	0-4 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	-	Commune	Non significative
Falconiformes	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Hivernant	-	Très rare	Non significative
			Migrateur	-	Rare	Non significative
	Râle des genets	<i>Crex crex</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur	-	Commune	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	15-30 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Piciformes	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	0-5 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %

Tableau 3 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs »

5.8.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.8.3.1 Populations hivernantes

La ZPS «Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » accueille régulièrement le Pluvier doré, l'Œdicnème criard et le Busard Saint-Martin en hiver. Le Busard des roseaux, l'Avocette élégante et la Grue cendrée y sont plus rares voir très rares.

Busard Saint-Martin

Pendant la période de reproduction, le Busard Saint-Martin exploite généralement les zones de chasse présentes sur un rayon de cinq kilomètres autour de son nid. En hiver, les oiseaux sont plus mobiles et peuvent s'écarter d'avantages de leurs zones d'hivernage. Ainsi, même si le rapace n'a pas été observé pendant la période froide sur le site de Saint-Barbant, les oiseaux fréquentant la ZPS sont également susceptibles d'utiliser la zone du projet en tant qu'aire de chasse. Le Busard Saint-Martin est capable de s'habituer aux éoliennes et d'exploiter les zones d'alimentation autour de celles-ci (Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Dans ces conditions, les oiseaux hivernants dans la ZPS auront la possibilité de continuer à utiliser les parcelles sur lesquelles seront implantés les aérogénérateurs. Compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (13,2 kilomètres), il est vraisemblable que cette espèce sera peu exposée aux risques de collisions avec les pales.

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : le Pluvier doré et Œdicnème criard

La ZPS étudiée accueille des rassemblements de Pluviers dorés en hiver. Jusqu'à 50 individus y sont présents. Hors période de reproduction (hiver et migration), cette espèce possède des mœurs grégaires proches du Vanneau huppé avec lequel il forme régulièrement des regroupements mixtes dans les grandes parcelles de prairie ou de labour. Le Vanneau huppé est farouche vis-à-vis des aérogénérateurs (Hötter, 2006 ; Pratz, 2010). Ainsi, il est probable que le Pluvier doré adopte le même comportement de méfiance. Cette méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs participera vraisemblablement à la réduction des risques de chocs avec les pales. Seulement, 23 cas de mortalité liés à l'éolien ont été recensés en Europe. De plus, notons que l'éolienne la plus proche sera localisée à environ 13 kilomètres au sud de celle-ci. Cette distance apparaît suffisante pour ne pas perturber outre mesure la quiétude des regroupements de cette espèce à l'intérieur de la ZPS. L'incidence attendue du projet sur cette espèce ne sera pas significative.

L'Œdicnème criard n'a pas été observé en hiver sur le site du projet. D'après la bibliographie un rassemblement s'est maintenu au plus proche à 1 500 mètres d'une éolienne dans la Vienne (Williamson, 2011). Compte tenu de la distance existante entre la ZPS et le parc, les oiseaux hivernants dans ce périmètre ne seront pas perturbés par la présence des éoliennes.

Espèces rares espèces et non observées sur le site de Saint-Barbant

Les autres espèces d'intérêt communautaire hivernant dans l'espace d'intérêt sont rares (Busard des roseaux) voire très rares (Avocette élégante, Grue cendrée) dans ce périmètre. Aucun de ces oiseaux n'a été observé sur le site de Saint-Barbant pendant la période froide.

L'incidence attendue sur les populations hivernantes de Busard des roseaux, de Busard Saint-Martin, d'Avocette élégante, d'Œdicnème criard, de Pluvier doré et de Grue cendrée de la ZPS «Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est non significative.

5.8.3.2 Populations migratrices

Oiseaux des milieux aquatiques

Les espèces d'intérêt communautaires qui sont présentes dans la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » pendant les saisons de migrations sont en grande partie des espèces liées aux zones humides qui se concentrent lors de haltes migratoires. Néanmoins, la majorité d'entre elles sont rares (Chevalier sylvain, Combattant varié, Guifette moustac, etc.) voir très rares (Mouette mélanocéphale, Bihoreau gris, Crabier chevelu, grande aigrette, Râle des genêts). En comparaison, les quelques étendues d'eau existantes sur le site de Saint-Barbant sont beaucoup moins attrayants. Compte tenu de leur rareté et de la distance importante qu'il existe entre la ZPS et la zone d'implantation du projet (13 kilomètres), l'incidence attendue du projet sur ces espèces ne sera pas significative.

Rapaces et grands échassiers

Le Balbuzard pêcheur, le Busard des roseaux, la Cigogne blanche, la Cigogne noire, le Faucon pèlerin, la Grande aigrette, la Grue cendrée et le Milan royal occupent ponctuellement la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » lors des saisons de migrations. Compte tenu de cette rareté et de la distance importante qu'il existe entre la ZPS et la zone d'implantation du projet, l'incidence attendue du projet sur ces espèces ne sera pas significative.

En revanche le Busard Saint-Martin et le Milan noir utilisent plus régulièrement cette zone de halte remarquable. Compte tenu des rayons d'action de ces espèces de grandes tailles, il ne peut être exclu que des individus provenant de la ZPS occupent le site du parc. Toutefois, la distance de 13 kilomètres entre les deux périmètres est vraisemblablement suffisante pour permettre d'affirmer que les visites des oiseaux de la ZPS au niveau du parc seront peu fréquentes. Par conséquent, l'incidence de celui-ci sur les rapaces et les grands échassiers est évaluée comme faible.

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : le Pluvier doré et Œdicnème criard

A l'instar de l'hiver, la ZPS accueille des rassemblements de Pluviers dorés et d'Œdicnèmes criards. Pendant les saisons de migrations. Entre 60 et 110 Œdicnèmes criards sont présents, notamment en

automne, sur le périmètre. Pour ces deux espèces, la distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement est vraisemblablement suffisante pour ne pas les perturber.

Routes migratoires

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes ne seront pas alignées avec la ZPS. Ainsi, la présence des éoliennes n'aura aucune conséquence négative sur les migrants se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions). En revanche, si l'on considère l'axe secondaire (nord-sud), le projet, notamment les éoliennes E01 et E02, se trouvera aligné vis-à-vis de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ». Ainsi, les migrants provenant de la ZPS (automne) ou s'y dirigeant (printemps) seront amenés à rencontrer le parc. Toutefois, notons que les oiseaux observés suivant cette route lors de l'état initial sont moins nombreux (moins de 2 %) comparés à ceux suivant l'axe principal. Notons de plus l'implantation choisie (deux groupes d'éolienne espacés de plus d'un kilomètre) facilitera le passage des migrants à l'intérieur du parc et n'engendrera que peu de réaction de l'avifaune en transit.

Pour finir, quel que soit l'axe de migration, le projet de Saint-Barbant sera à l'écart, au sud, vis-à-vis des ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » et « Brandes de Montmorillon ». Ainsi, la présence du parc ne perturbera pas les échanges entre ces deux espaces d'intérêt.

Le projet de Saint-Barbant n'aura pas d'incidence significative pour des milieux aquatiques (anatis, limicoles, ardéidés) et les rapaces utilisant ponctuellement la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » lors de leur halte migratoire. De même, celle-ci sera non significative sur les rassemblements de Pluviers dorés et d'Œdicnèmes criards. En revanche, l'incidence attendue du projet sera faible pour le Busard Saint-Martin et le Milan noir qui occupent fréquemment la ZPS et dont le rayon d'activité est important. Ces incidences attendues ne remettent pas en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

5.8.3.3 Populations nicheuses

Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Etant donnée la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » (13 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'oiseaux de petites tailles (passereaux, pics, Engoulevent d'Europe) qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Ainsi, le futur parc éolien de Saint-Barbant n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses d'Engoulevent d'Europe, d'Alouette lulu, de Pie-Grièche écorcheur et de Pic noir de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ».

Martin-Pêcheur d'Europe

Le Martin-Pêcheur d'Europe est un oiseau de petite taille qui fréquente essentiellement les cours d'eau, les mares et les étangs. Son domaine vital correspond généralement à une portion de rivière de 2 à 3 km qui peut aller jusqu'à 7 km pour les grands cours d'eau (Géroudet, 2010). Etant donnée la présence de corridor biologique (réseau hydrographique développé) entre les deux périmètres, les individus de la ZPS sont susceptibles de se disperser et de fréquenter les abords du parc éolien de Saint-Barbant. Toutefois, le Martin-pêcheur vole à basse altitude (à ras du sol). Celui-ci ne devrait être que très peu affecté par la présence des éoliennes dont la hauteur minimum des pales sera de 44 mètres au-dessus du sol. A ce jour, aucun cas de mortalité imputable à une éolienne n'a été recensé pour le Martin pêcheur d'Europe.

L'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de Martin-pêcheur de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est non significative.

Héron pourpré

Pendant la saison de reproduction, une espèce d'ardéidé figurant à l'annexe I de la directive oiseau se reproduit dans la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs », le Héron pourpré. Cette espèce est généralement associée aux grandes roselières où il nidifie. De tels habitats n'existent pas sur le site de Saint-Barbant. Néanmoins, compte tenu de sa taille et de son rayon d'action, celui-ci est susceptible d'utiliser le secteur d'implantation des éoliennes comme zone d'alimentation (prairies humides). Toutefois, la distance de 13 kilomètres entre les deux périmètres est vraisemblablement suffisante pour permettre d'affirmer que les visites des oiseaux de la ZPS au niveau du parc seront peu fréquentes. Cette faible occupation de la zone limitera vraisemblablement les risques de collisions de cette espèce avec les pales.

L'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de Héron pourpré de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est jugée non significative.

Œdicnème criard

L'Œdicnème criard est peu mobile pendant la période de reproduction. Le rayon d'action de cette espèce nocturne est peu connu. Cependant, la distance du parc vis-à-vis de la ZPS traitée (13 kilomètres) est importante. Ainsi, le projet ne perturbera pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Saint-Barbant sur la population nicheuse d'Œdicnème criard de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est évaluée comme non significative.

Rapaces

• Bondrée apivore

Peu de retours d'expérience existent concernant la sensibilité de la Bondrée apivore face à la présence d'éoliennes. Selon Hötter (2006), au moins une étude a démontré un effet barrière sur ce rapace discret. Cette méfiance vis-à-vis des éoliennes laisse envisager que la Bondrée apivore s'approchera peu des machines. Ce qui pourrait induire une réduction du risque de collision. Dans l'état actuel des connaissances, neuf cas de mortalité imputable à une éolienne ont été recensés en Europe (Dürr, 2012), ce qui est peu pour une espèce relativement commune (30 000 à 50 000 couples en Europe occidentale). Cette espèce apparaît ainsi peu sensible aux collisions avec les aérogénérateurs. La Bondrée apivore possède une affinité marquée pour les boisements et les espaces bocagers. Dans la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » jusqu'à cinq individus sont présents. Le domaine vital d'un couple est généralement estimé entre 5 à 10 km². Etant donnée la taille de son territoire et la distance importante entre la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » et la zone d'implantation. Il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Saint-Barbant pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collision.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est évaluée comme non significative.

• Busards

Deux espèces de busards se reproduisent sur la ZPS étudiée : le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. Des cas de mortalité par collisions avec des éoliennes ont été recensés par Dürr (2012). Le Busard cendré avec 23 morts par éoliennes apparaît le plus sensible. Cette occurrence couplée au statut peu favorable de l'espèce au niveau national et régional (vulnérable) conduit à classer le Busard cendré parmi les espèces impactées par les éoliennes. En comparaison, du Busard cendré, le Busard Saint-Martin semble moins sensible vis-à-vis des éoliennes puisque uniquement six cas de mortalité ont été recensés par Dürr (2012) en Europe. Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de de la ZPS. Il est peu probable que les individus s'y reproduisant utilisent la zone du parc comme aire de chasse. Dans ces conditions, la mise en place des éoliennes ne devrait pas perturber outre mesure la reproduction de ces deux espèces dans la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ».

L'incidence du projet de Saint-Barbant sur les populations nicheuses du Busard cendré et du Busard Saint-Martin de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est évaluée non significative.

• Circaète Jean-le-blanc

Le Circaète Jean-le-blanc se reproduit dans la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ». Ce rapace possède un domaine vital très important. Comme cela a déjà été évoqué, dans la Haute-Loire, celui-ci occupe jusqu'à 60 km² (Joubert, 2001)². Compte tenu de cette capacité de déplacement, il ne peut être exclu que ce rapace utilise ponctuellement le site du futur parc lors de ses prospections alimentaire. Néanmoins, cette espèce n'a pas été observée pendant la période de reproduction lors des prospections avifaunistiques sur le site de Saint-Barbant. Ainsi, son occupation du site apparaît possible mais peu fréquente. Celui-ci sera vraisemblablement faiblement exposé aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence attendue du projet sur la population de Circaète Jean-le-blanc de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est jugée non significative.

• Milan noir

Le Milan noir qui apprécie les zones humides pour s'établir est présent dans la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ». Environ cinq individus y sont présents. Ce rapace peut s'éloigner jusqu'à 10 kilomètres de son nid pour rechercher ses proies. Toutefois, compte tenu de la distance de la zone d'implantation du projet vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres). Il est peu probable que les individus nidifiant dans la ZPS fréquentent régulièrement le site de Saint-Barbant. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collisions générés par la présence du parc.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est évaluée comme faible.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ».

² JOUBERT, B. (2001).- *Le Circaète Jean Le Blanc*. Eveil Nature, Saint-Yrieix-sur-Charente. 72 p.

Ordre	Espèces Prioritaire	Population estimée sur la ZPS	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude du projet éolien	Incidence attendu du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Evaluation incidence
Accipitriformes	Balbusard pêcheur	Rare	Migrateur	1 individu observé en halte migratoire sur l'ensemble des deux saisons de migration	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice de la ZPS.	Non significative
	Bondrée apivore	Présente	Nicheur	1 couple nicheur possible pendant la période de reproduction	Distance entre futur parc et la ZPS importante (13 kilomètres).	Non significative
	Busard cendré	Présente	Nicheur	2 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Espèce capable de s'habituer aux éoliennes et d'exploiter les zones de chasse autour de celles-ci. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante (plus de 13 kilomètres) qui ne devrait vraisemblablement pas impacter les oiseaux se reproduisant dans la ZPS.	Non significative
	Busard des roseaux	Rare	Hivernant	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS.	Non significative
		Rare	Migrateur	3 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur très rare dans la ZPS. Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice de la ZPS.	Non significative
	Busard Saint-Martin	Commune	Hivernant	Non observé	Fréquentation ponctuelle du site. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS relativement importante (environ 13 kilomètres) qui ne devrait vraisemblablement pas impacter les oiseaux hivernants dans la ZPS	Non significative
		Commune	Migrateur	2 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice de la ZPS.	Non significative
		Présente	Sédentaire	1 contact	Distance entre futur parc et la ZPS importante (13 kilomètres).	Non significative
	Circaète Jean-le-blanc	Présente	Nicheur	1 migrateur	Domaine vital important (60 km²). Fréquentation de la zone d'implantation du parc faible	Non significative
	Milan noir	Commune	Migrateur	3 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice.	Non significative
Présente		Nicheur	6 contacts d'oiseaux en chasse pendant la période de reproduction	Distance entre la ZPS et la zone d'implantation du futur parc suffisante.	Non significative	
Milan royal	Rare	Migrateur	1 individu observé en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur très rare dans la ZPS.	Non significative	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	Commune	Nicheur	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Charadriiformes	Avocette élégante	Très rare	Hivernant	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS.	Non significative
	Chevalier sylvain	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Combattant varié	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Guifette moustac	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Guifette noire	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Mouette mélonocéphale	Très rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Édicnème criard	Présente	Hivernant	Non observé	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population hivernante	Non significative
		Présente	Migrateur	Non observé	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
		Présente	Nicheur	1 couple nicheurs dans l'aire d'étude rapprochée	Distance entre futur parc et la ZPS importante (13 kilomètres).	Non significative
	Pluvier doré	Présente	Hivernant	Non observé	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population hivernante	Non significative
Commune		Migrateur	Non observé	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (13 kilomètres) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative	
Ciconiiformes	Aigrette garzette	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Bihoreau gris	Très rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Cigogne blanche	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS.	Non significative
	Cigogne noire	Rare	Migrateur	1 individu observé en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur très rare dans la ZPS.	Non significative
	Crabier chevelu	Très rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Grande aigrette	Très rare	Migrateur	2 individus observés en hiver et 1 individu en halte	Hivernant rare dans la ZPS. Espèce farouche apparaissant peu sensible aux risques de collisions (aucun cas de mortalité recensé en Europe).	Non significative
	Héron pourpré	Présente	Nicheur	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS importante. Faible attractivité des étendues d'eau présentes sur le parc pour l'espèce.	Non significative
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	Commune	Sédentaire	2 individus observés pendant la période de reproduction dans l'aire d'étude immédiate	Espèce dont l'altitude de vol est peu importante. Espèce vraisemblablement peu sensible aux éoliennes.	Non significative
Falconiformes	Faucon pèlerin	Très rare	Migrateur	1 contact pendant la période de reproduction	Migrateur très rare dans la ZPS.	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	Très rare	Hivernant	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS.	Non significative
		Rare	Migrateur	19 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur très rare dans la ZPS.	Non significative
Passeriformes	Râle des genets	Très rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS.	Non significative
	Alouette lulu	Commune	Nicheur	23 mâles chanteurs sur le site. Espèce présente toute l'année.	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Piciformes	Pie-grièche écorcheur	Présente	Nicheur	12 territoires occupés sur site	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Pic noir	Présente	Sédentaire	3 contacts	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative

Tableau 4 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs »

5.9 Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie

5.9.1 Description de la zone

Cette ZPS de 4 072 hectares, validée par l'arrêté du 30 juillet 2004, se trouve à environ 16,6 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E03). Ce site est remarquable par l'importance de ses landes et de ses étangs, abritant une forte densité d'espèces d'intérêt communautaire. Environ 60% de la zone est occupée par un camp militaire au sein duquel les milieux évoluent quasi-librement depuis 50 ans, et où l'avifaune jouit d'une certaine quiétude. C'est une zone de refuge et de réservoir ayant une importance majeure dans la dynamique des populations régionales de certaines espèces d'intérêt communautaire.

5.9.2 Intérêt et espèces cibles

La ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte Marie » est composée d'une mosaïque remarquable d'habitats. On y recense des zones bocagères, des prairies, des cultures, des landes (basses et boisées), des boisements clairs et également des zones aquatiques et humides telles des étangs et des roselières. Cette multitude de milieux favorise l'implantation d'un cortège avifaunistiques diversifié. 33 espèces d'intérêt communautaire fréquentent cet espace tout au long de l'année. Parmi celles-ci, 18 s'y reproduisent (tableau suivant).

Lors de la période hivernale et pendant les saisons de migration, les étangs accueillent une diversité importante d'oiseaux liés aux zones humides (rapaces, limicoles, canards, hérons) dont certains sont inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseau. Certains de ces derniers fréquentent le site irrégulièrement tels le Balbuzard pêcheur, la Grue cendrée, l'Aigrette garzette, le Faucon émerillon, l'Echasse blanche, la Pie-grièche grise ou encore le Combattant varié et les Cigognes blanche et noire. D'autres comme le Pluvier doré, la Grande aigrette et le Busard Saint-Martin sont plus coutumiers du site (tableau suivant).

Pendant la période de reproduction, les forêts abritent le Pic mar, le Pic noir, l'Engoulevent d'Europe, le Milan noir, la Bondrée apivore et le Circaète Jean-le-blanc. Les zones bocagères abritent l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur. Les zones ouvertes de culture et de lande sont favorables au Busard Saint-Martin, au Busard cendré, à la Fauvette pitchou, au Pipit rousseline et à l'Œdicnème criard. Enfin, les abords des étangs et les roselières permettent la reproduction du Bihoreau gris, du Blongios nain, du Héron pourpré, du Martin pêcheur et du Busard des roseaux.

Parmi les 33 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseau, cinq espèces atteignent des effectifs remarquables sur le site (inférieur ou égale à 2 % de la population nationale). Il s'agit du Busard cendré, du Busard Saint-Martin, de l'Engoulevent d'Europe, de la Fauvette pitchou et du Héron pourpré (en orange dans le tableau suivant).

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	1-5 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
			Nicheur	-	Présente	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Hivernant	5-25 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Sédentaire	1-5 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur	1 couple	Présente	Non significative
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	1-2 couples	Présente	Non significative	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur	40 à 60 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Charadriiformes	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	Nicheur	10-12 couples	Présente	Non significative
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	-	Rare	Non significative
Migrateur			-	Rare	Non significative	
Ciconiiformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Hivernant	-	Rare	Non significative
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Nicheur	-	Rare	Non significative
	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Nicheur	-	Rare	Non significative
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Migrateur	-	Rare	Non significative
	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Hivernant	-	Présente	Non significative
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Nicheur	30-35 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	1-3 couples	Commune	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernant	-	Rare	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	Hivernant	-	Très rare	Non significative	
		Migrateur	-	Rare	Non significative	
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur	60-80 couples	Présente	Non significative
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Sédentaire	50-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	15-20 couples	Présente	Non significative
	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Hivernant	-	Très rare	Non significative
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Nicheur	-	Rare	Non significative
Piciformes	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Sédentaire	-	Présente	Non significative
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	3-5 couples	Très rare	Non significative
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Hivernant	-	Très rare	Non significative
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Migrateur	-	Très rare	Non significative

Tableau 5 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie »

5.9.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.9.3.1 Populations hivernantes

Parmi les espèces présentes en hiver dans la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie », seule la Grande aigrette a été contactée sur le site de Saint-Barbant à cette période.

Busard Saint-Martin

Pendant la période de reproduction, le Busard Saint-Martin exploite généralement les zones de chasse présentes sur un rayon de cinq kilomètres autour de son nid. En hiver, comme cela a déjà été évoqué, les oiseaux sont plus mobiles et peuvent s'écarter d'avantage de leurs zones d'hivernage. Ainsi, les oiseaux fréquentant la ZPS sont également susceptibles d'utiliser la zone du projet. Le Busard Saint-Martin est capable de s'habituer aux éoliennes et d'exploiter les zones de chasse autour de celles-ci (Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Dans ces conditions, les oiseaux hivernants dans la ZPS auront la possibilité de continuer à utiliser les parcelles sur lesquelles sera implanté le parc éolien comme zone de chasse et d'alimentation. Compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (16,6 kilomètres), il est vraisemblable que cette espèce sera peu exposée aux risques de collisions avec les pales.

Grande Aigrette

Peu de retour d'expérience existent sur le comportement de la Grande aigrette vis-à-vis des éoliennes. Ces oiseaux hivernants sont très mobiles en hiver. Dans ce contexte, les oiseaux fréquentant la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » sont également susceptibles de fréquenter la zone du parc. Ainsi, compte tenu de l'important rayon d'activité, les risques de collisions avec les pales des éoliennes ne peuvent être exclus. Toutefois, aucun cas de mortalité imputable à un aérogénérateur n'est connu à ce jour. Il est probable que les mœurs farouches de cet échassier conduisent les individus à se méfier de ces structures verticales.

Espèces rares et non observées sur le site de Saint-Barbant

Les autres espèces d'intérêt communautaire hivernant dans l'espace d'intérêt sont rares (Pluvier doré, Faucon émerillon, Aigrette garzette) voire très rares (Pie-Grièche grise, Hibou des marais) dans ce périmètre. Aucun de ces oiseaux n'a été observé sur le site de Saint-Barbant pendant la période froide.

L'incidence attendue sur les populations hivernantes de Busard Saint-Martin et de Grande aigrette de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est faible. Celle-ci est négligeable pour le Pluvier doré, le Faucon émerillon, l'Aigrette garzette, la Grue cendrée, la Pie-Grièche grise et le Hibou des marais qui n'ont pas été observé sur le site de Saint-Barbant. L'incidence du projet sur les populations hivernantes de la ZPS est jugée non significative.

5.9.3.2 Populations migratrices

Oiseaux d'eaux

Les oiseaux migrateurs qui se concentrent dans la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » pendant les saisons de migration sont en grande partie liés aux zones humides. Une diversité notable d'espèces d'intérêt communautaire peut y séjourner lors de haltes migratoires parmi lesquelles des limicoles (Combattant varié, Echasse blanche, Pluvier doré), la Guifette moustac et la Guifette noire. Néanmoins, la présence de ces espèces est rare, voire très rare, dans cet espace. Notons, de plus que les étendues présentes à proximité du projet sont peu attractives en comparaison des milieux aquatiques présents dans la ZPS. L'incidence attendue du projet sur ces espèces ne sera pas significative.

Rapaces et grands échassiers

Le Balbuzard pêcheur, le Busard des roseaux, le Milan royal, le Hibou des marais, la Cigogne blanche, la Cigogne noire et la Grue cendrée sont des espèces rares, voire très rares (Hibou des marais), dans la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » en halte migratoire. Compte tenu à la fois de la distance du projet et de cette rareté, l'incidence attendue du projet sur ces espèces ne sera pas significative.

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaire : le Pluvier doré

La ZPS accueille ponctuellement des rassemblements de Pluviers dorés lors des périodes de migration. Comme cela a déjà été évoqué, cette espèce grégaire est potentiellement farouche vis-à-vis des éoliennes. La méfiance réduira vraisemblablement l'occupation du parc par les oiseaux de la ZPS. De plus, compte tenu de la distance de la ZPS vis-à-vis du parc (16 kilomètres), il est vraisemblable que la population qui fait halte dans la ZPS ne sera pas affectée par les éoliennes. L'incidence attendue du projet sur cette espèce ne sera pas significative.

Routes migratoires

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes qui seront installées au nord-est de la ZPS, seront alignées avec celle-ci. Ainsi, les migrateurs provenant de la ZPS (automne) ou s'y dirigeant (printemps) seront amenés à rencontrer le parc. Néanmoins, l'implantation choisie (deux groupes d'éolienne espacés de plus d'un kilomètre) facilitera le passage des migrateurs à l'intérieur du parc et n'engendrera que peu de réaction de l'avifaune en transit.

Si l'on considère l'axe de migration secondaire (nord-sud), les éoliennes ne seront pas alignées avec la ZPS. Ainsi, la présence des éoliennes n'aura aucune conséquence négative sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions)

Pour finir, quel que soit l'axe de migration, le projet de Saint-Barbant sera à l'écart, au sud, vis-à-vis des ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » et « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie ». Ainsi, la présence du parc ne perturbera pas les échanges entre ces deux espaces d'intérêt.

Le projet de Saint-Barbant n'aura pas d'incidence pour les oiseaux des milieux aquatiques, les rapaces et les grands échassiers qui utilisent occasionnellement la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » comme zone de halte migratoire. De même, l'incidence attendue sur les populations migratrices de Pluvier doré est jugée négligeable. Celle-ci sera faible pour les migrateurs d'intérêt communautaire qui survoleront le parc et la ZPS ainsi que les migrateurs évoluant entre les ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » et « Brenne ». Ces incidences attendues ne remettent pas en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique et sont jugées non significatives.

5.9.3.3 Populations nicheuses

Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Etant donnée la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à la ZPS « Brande de Montmorillon et landes de Sainte-Marie » (16 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence sur les populations d'oiseaux de petite taille qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Ainsi, le futur parc éolien de Saint-Barbant n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses d'Engoulevent d'Europe, d'Alouette lulu, de Fauvette Pitchou, de Pie-Grièche écorcheur, de Pipit rousseline, de Pic mar et Pic noir de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie ».

Martin-Pêcheur d'Europe

Le Martin-Pêcheur d'Europe est un oiseau de petite taille qui fréquente essentiellement les cours d'eau, les mares et les étangs et dont le domaine vital n'excède pas sept kilomètres (Géroutet, 2010). Etant donnée la présence de corridor biologique (réseau hydrographique développé) entre les deux périmètres, les individus de la ZPS sont susceptibles de se disperser et de fréquenter les abords du parc éolien de Saint-Barbant. Toutefois, cette espèce qui vole à très faible altitude ne sera vraisemblablement pas affectée par la présence du parc. Rappelons également que le projet sera distant de plus de 16 kilomètres de la ZPS. Cette distance réduira l'occurrence de visite sur le site du projet des individus provenant de la ZPS.

L'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de Martin-pêcheur de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est non significative.

Ardéidés

Pendant la saison de reproduction, le Bihoreau gris, le Blongios nain et le Héron pourpré nidifient dans la ZPS traitée. Les deux premiers sont des espèces rares dans ce périmètre, de ce fait, l'incidence attendue sur ces deux espèces est évaluée comme non significative. Notons, de plus que les habitats favorables (roselières et fossés bien végétalisés) à ces deux espèces sont rares sur la zone d'implantation des éoliennes.

Le Héron pourpré, quant à lui, est très présent dans la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie ». 30 à 35 couples y sont recensés. Cette espèce est généralement associée aux grandes roselières où il nidifie. Néanmoins, il utilise régulièrement les berges de rivières et ruisseaux ainsi que les pâtures pour se nourrir. Compte tenu de sa taille, de son rayon d'action, le Héron pourpré est susceptible d'utiliser le secteur d'implantation des éoliennes comme zone de chasse. Toutefois, la distance du parc vis-à-vis de la ZPS demeure relativement élevée (16 kilomètres). Dans ces conditions, l'occupation du site par les individus se reproduisant sur la ZPS sera vraisemblablement faible. Notons que l'espèce n'a jamais été observée du site de saint-Barbant lors de l'été initial.

L'incidence attendue du futur parc sur les populations de Bihoreau gris, de Blongios nain et de Héron pourpré de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est jugée négligeable. Ces incidences attendues ne remettent pas en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique et sont jugées non significatives.

Œdicnème criard

Comme cela a déjà été évoqué, l'Œdicnème criard est peu mobile pendant la période de reproduction. Le rayon d'action de cette espèce nocturne est peu connu. Cependant, la distance du parc vis-à-vis de la ZPS traitée (16 kilomètres) est importante. Ainsi, le projet ne perturbera vraisemblablement pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Saint-Barbant sur les populations nicheuses d'Œdicnème criard de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est évaluée non significative.

Rapaces

- **Bondrée apivore**

Comme cela a déjà été évoqué, la Bondrée apivore apparaît peu sensible aux collisions avec les aérogénérateurs. Le domaine vital d'un couple est généralement estimé entre 5 à 10 km². Etant donnée la taille de son territoire et la distance importante entre la ZPS «Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-

Marie» et la zone d'implantation. Il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquente le site de Saint-Barbant pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collisions.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est évaluée comme faible et non significative.

- **Busards**

Trois espèces de busards se reproduisent sur la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » : le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux. Comme cela a déjà été évoqué, le Busard cendré apparaît plus sensible vis-à-vis des collisions avec les pales que son proche cousin le Busard Saint-Martin. A ce jour, aucun cas de mortalité imputable aux éoliennes n'a été découvert pour le Busard des roseaux en Europe. Il est probable que son affinité pour les roselières (habitats rarement équipés) explique cette absence de mortalité observée.

Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de de la ZPS, il est possible que des individus se reproduisant dans la ZPS utilisent la zone du parc occasionnellement comme aire de chasse. Toutefois, les Busards notamment le Busard cendré et le Busard Saint-Martin sont capables de s'accoutumer à la présence d'éoliennes sur leurs zones de chasse (Albouy, 2005) ; Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Lorsqu'ils recherchent leurs proies, ces rapaces pratiquent un vol battu à faible altitude. Ce comportement particulier participe vraisemblablement à la diminution du risque de collision avec les pales d'autant plus si les zones de reproduction son relativement éloignées.

L'incidence du projet de Saint-Barbant sur les populations nicheuses de busards de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est évaluée comme faible et non significative.

- **Circaète Jean-le-blanc**

Un couple de Circaète Jean-le-blanc se reproduit dans les boisements de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie ». Une étude spécifique ARGOS/GPS menée sur cette espèce a permis de mettre en évidence les zones de chasse privilégiées par l'espèce. Le juvénile reste dans un rayon de 700 m autour de l'aire tandis que les parents exploitent de manière quasi exclusive les prairies naturelles de La Loge, La Pierre Soupèze, Sainte-Marie et Séchaud localisées au cœur de la ZPS. Ainsi, malgré leur grande capacité à se disperser, les individus présents dans la ZPS semblent exploiter peu fréquemment la périphérie de la zone d'intérêt.

Cette espèce n'a pas été détectée pendant la période de nidification lors de l'état initial.

L'incidence attendue du projet sur le couple de Circaète Jean-le-blanc de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est jugée non significative.

- **Milan noir**

Le Milan noir a été observé sur l'aire d'étude immédiate et à ses abords directs pendant la période de reproduction (six observations d'individu en chasse). Cette espèce apparaît utiliser le site du projet régulièrement notamment lors de ses prospections alimentaires. Etant donnée la taille importante des territoires de chasse de cette espèce (5 à 10 kilomètres autour du nid), la fréquentation du site du projet par les individus qui se reproduisent dans la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte Marie » ne peut être exclue. Un effet barrière a été noté sur le Milan noir dans au moins quatre études différentes (Hötter, 2006). De plus, ce rapace apparaît assez sensible aux collisions avec les éoliennes puisque 94 cas de mortalité imputables à l'éolien ont été recensés par Dürr (2012). La distance entre le futur parc et la ZPS est néanmoins relativement conséquente (16 kilomètres au plus proche).

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie » est évaluée comme faible. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie ».

Ordre	Espèces Prioritaire	Population estimée sur la ZPS	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude du projet éolien	Incidence attendu du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Evaluation incidence
Accipitriformes	Balbusard pêcheur	Rare	Migrateur	1 individu observé en halte migratoire sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur rare dans la ZPS. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative
	Bondrée apivore	Présente	Nicheur	1 couple nicheur possible pendant la période de reproduction	Distance entre futur parc et la ZPS importante (16 kilomètres).	Non significative
	Busard cendré	1-5 couples	Nicheur	2 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Espèce capable de s'habituer aux éoliennes et d'exploiter les zones de chasse autour de celles-ci. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante (plus de 15 kilomètres) qui ne devrait vraisemblablement pas impacter les oiseaux se reproduisant dans la ZPS.	Non significative
	Busard des roseaux	Rare	Migrateur	3 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur rare dans la ZPS. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative
		Présente	Nicheur	Non observé		
	Busard Saint-Martin	5-25 individus	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante (plus de 15 kilomètres).	Non significative
		1-5 couples	Sédentaire	1 contact		
	Circaète Jean-le-blanc	1 couple	Nicheur	1 individu observé en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Nidification d'un couple dans la ZPS. Espèce non observée sur la zone d'étude. Fréquentation potentielle ponctuelle lors des prospections alimentaires	Non significative
	Milan noir	1-2 couples	Nicheur	6 contacts d'oiseaux en chasse pendant la période de reproduction	Espèce assez sensible à l'éolien. Quelques individus utilisent comme zone de chasse. L'activité de cette espèce sur le site apparaît faible. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS importante (16 kilomètres).	Non significative
Milan royal	Rare	Migrateur	1 individu observé en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur rare dans la ZPS. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	40 à 60 couples	Nicheur	Non observé	Espèce de taille moyenne exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Charadriiformes	Combattant varié	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Echasse blanche	Très rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Guifette moustac	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	Guifette noire	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significative
	œdicnèmes criard	10-12 couples	Nicheur	1 couple nicheurs dans l'aire d'étude rapprochée	Distance entre futur parc et la ZPS importante (13 kilomètres).	Non significative
	Pluvier doré	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Distance du projet suffisamment importante	Non significative
Rare		Hivernant	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS.	Non significative	
Ciconiiformes	Aigrette garzette	Rare	Hivernant	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS.	Non significative
	Bihoreau gris	Rare	Nicheur	Non observé	Nicheur rare dans la ZPS. Zones d'alimentation favorable peu représentées sur la zone d'implantation. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Blongios nain	Rare	Nicheur	Non observé	Nicheur rare dans la ZPS. Zones d'alimentation favorable peu représentées sur la zone d'implantation. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Cigogne blanche	Rare	Migrateur	Non observé	Migrateur rare dans la ZPS. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative
	Cigogne noire	Rare	Migrateur	1 individu observé en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur rare dans la ZPS. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative
	Grande aigrette	Présente	Hivernant	2 individus observés en hiver et 1 individu en halte	Hivernant régulier dans la ZPS. Espèce farouche apparaissant peu sensible aux risques de collisions (aucun cas de mortalité recensé en Europe).	Non significative
	Héron pourpré	30-35 couples	Nicheur	Non observé	Fréquentation du site ponctuelle. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	1-3 couples	Sédentaire	2 individus observés pendant la période de reproduction dans l'aire d'étude immédiate	Espèce dont l'altitude de vol est peu élevée. Espèce vraisemblablement peu sensible aux éoliennes	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	Rare	Hivernant	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS.	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	Très rare	Hivernant	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS.	Non significative
		Rare	Migrateur	19 individus observés en migration active sur l'ensemble des deux saisons de migration	Migrateur rare dans la ZPS. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative
Passeriformes	Alouette lulu	60-80 couples	Nicheur	23 mâles chanteurs sur le site. Espèce présente toute l'année.	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Fauvette pitchou	50-100 individus	Sédentaire	Non observée	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	15-20 couples	Nicheur	12 territoires occupés sur site	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Pie-grièche grise	Très rare	Hivernant	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS.	Non significative
	Pipit rousseline	Rare	Nicheur	Non observée	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Piciformes	Pic mar	Présente	Sédentaire	1 contact pendant la période de reproduction	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Pic noir	3-5 couples	Sédentaire	3 contacts pendant la période de reproduction	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Strigiformes	Hibou des marais	Très rare	Migrateur	Non observé	Migrateur très rare dans la ZPS. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significative
		Très rare	Hivernant		Hivernant rare dans la ZPS.	Non significative

Tableau 6 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie »

5.10 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Neuf sites du réseau Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 20 kilomètres autour du projet de parc éolien de Saint-Barbant. Ces sites Natura 2000 sont soit des secteurs de protection d'oiseaux (ZPS) soit intimement liés à la préservation d'habitats humides et aquatiques (différentes vallées identifiées).

Il a été montré que la zone des travaux n'était pas connectée directement au réseau par des écoulements permanents et que les risques de pollution restaient très faibles. De plus, la distance entre le tronçon du cours d'eau le plus proche des travaux et les ZSC rend la probabilité d'impact de type amont/aval très réduite.

Parmi les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et ayant une capacité de déplacement importante, seuls les chiroptères et les oiseaux sont concernés. Parmi eux, plusieurs espèces présentes sur le site de Saint-Barbant sont également présentes dans les ZSC et ZPS. Comme cela a été démontré dans les différentes analyses, les potentialités que les populations présentes sur les sites Natura 2000 viennent se déplacer jusque sur le secteur du parc éolien sont limitées. Le risque d'incidence du projet de Saint-Barbant sur les populations d'oiseaux, de mammifères (terrestres et chiroptères), ou insectes et amphibiens des sites Natura 2000 est jugé non significatif.

Par conséquent, le futur parc éolien de Saint-Barbant n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces patrimoniales et habitats d'intérêt ayant conduit au classement des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur les sites Natura 2000 n'est à attendre.

Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction

L'Article 2, du **Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011** portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements stipule que l'étude d'impact doit contenir : « *Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage pour : éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits...* ».

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de la présente étude d'impact sur l'environnement ont guidé le dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui en découlent. Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique qui vise à éviter ou supprimer les impacts en amont du projet, à réduire les impacts du projet retenu et enfin compenser les conséquences dommageable qui n'ont pu être supprimées :

Mesure de suppression ou d'évitement : mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

Mesure de réduction : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure de compensation : mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de conserver globalement la valeur initiale du milieu.

Mesure d'accompagnement ou de suivi : mesure qui contribue à la consolidation et ç l'efficacité des mesures compensatoires et qui traduisent l'engagement du demandeur en faveur de la protection des espèces qu'il a impactées.

Afin d'assurer leur efficacité dans la durée, l'essentiel des renseignements suivants est associé à chacune des mesures :

- Nom et numéro de la mesure
- Type de mesure (évitement, réduction, compensation, accompagnement)
- Impact brut identifié
- Objectif et résultats attendus de la mesure
- Impact résiduel
- Description de la mesure et des moyens
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

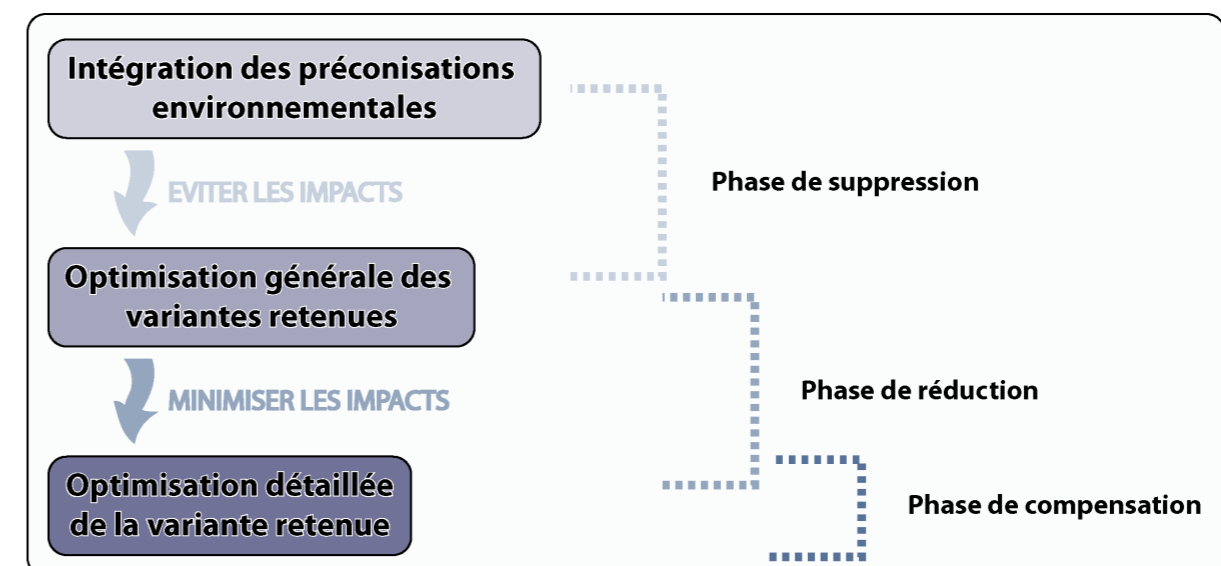


Figure 1 : Démarche de définition des mesures

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'impact du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé non significatif, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent à améliorer le bilan environnemental du projet de Saint-Barbant et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des Milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien dans le cadre de l'étude du milieu naturel, de la faune et la flore.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Description
Mesure MN-Ev-1	Destruction d'habitats humides	Evitement	Evitement d'une partie habitats humides (prairies et réseau hydrographique) présentant un enjeu
Mesure MN-Ev-2	Modification des continuités écologiques / Perte d'habitats	Evitement / Réduction	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès afin de réduire les coupes de haies et d'habitat d'espèces
Mesure MN-Ev-3	Perte d'habitat pour les oiseaux	Evitement	Evitement des zones de reproduction probable de l'Œdicnème criard et de l'Autour des palombes
Mesure MN-Ev-4		Evitement	Evitement de la zone de bocage au maillage dense et bien conservé (zone de reproduction pour le Torcol fourmilier, l'Alouette lulu, le Bruant jaune, la Fauvette grisette, la Linotte mélodieuse, la Pie-Grièche écorcheur)
Mesure MN-Ev-5	Mortalité des oiseaux	Evitement	Faible emprise du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) : inférieur à deux kilomètres
Mesure MN-Ev-6		Réduction	Trouée entre deux lignes d'éoliennes supérieur à un kilomètre
Mesure MN-Ev-7		Réduction	Espace libre minimal entre deux éoliennes d'environ 260 mètres en comprenant les zones de survol des pales
Mesure MN-Ev-8	Perte d'habitat et mortalité des chiroptères	Réduction	Destruction des lisières et boisements limitée – Evitement des zones de fort enjeu
Mesure MN-Ev-9	Mortalité des oiseaux et des chiroptères	Réduction	Choix d'une éolienne (nacelle empêchant les oiseaux de se percher et les chiroptères de rentrer à l'intérieur, signalisation lumineuse favorisant le contournement des migrants la nuit)
Mesure MN-Ev-10	Mortalité et perte d'habitat de la faune terrestre	Evitement	Evitement du secteur d'inventaire du Cuivré des marais
Mesure MN-Ev-11		Evitement	Evitement des zones de reproduction d'amphibiens identifiées
Mesure MN-Ev-12		Evitement	Evitement des zones de reproduction d'odonates identifiées

Tableau 7 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	Réduction	Non significatif	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement oiseaux et chauve-souris Destruction d'habitats	Réduction	Non significatif	Suivi écologique du chantier	Environ 3 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Mesure MN-C3	Dérangement de la faune locale	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C3bis	Dérangement des chiroptères	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour l'abattage des arbres	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C4	Mortalité des chauve-souris	Evitement	Non significatif	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres creux	1 500 €	En amont de l'abattage des haies	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C5	Destruction indirecte de zones humides	Evitement	Non significatif	Préservation des zones humides proches de E1, de E2 et du poste de livraison		Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C6	Mortalité directe des amphibiens	Evitement / Réduction	Non significatif	Mise en défens des zones de terrassement et de fouilles au niveau des fondations des éoliennes et des zones de travaux d'élargissement des pistes d'accès	1 200 €	Pendant le chantier jusqu'au recouvrement des fouilles	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C7	Dérangement de la nidification de l'Édicnème criard	Evitement	Non significatif	Adaptation de l'assolement des parcelles accueillant les éoliennes	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C8	Perte d'habitat potentiel pour le Lucane Cerf-volant	Evitement	Non significatif	Conservation de troncs d'arbres morts abattus	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C9	Dégradation d'une continuité hydrographique Destruction d'habitat	Evitement	Non significatif	Création d'un ouvrage d'art permettant la traversée du ruisseau de la Sermonière	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C10	Destruction d'habitats humides	Réduction	Non significatif	Création d'un fossé d'écoulement le long de la piste menant à E2	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C11	Destruction d'habitats humides	Réduction	Non significatif	Maintien et gestion extensive de 8 900 m ² de prairies méso-hygrophiles	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier et durée d'exploitation du parc	Responsable SME / Maître d'ouvrage / Exploitant
Mesure MN-C12	Apports exogènes de plantes invasives	Evitement	Non significatif	Eviter l'installation de plantes invasives	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C13	Destruction de haies	Compensation	Non significatif	Plantation et gestion de linéaires de haies bocagères	25 325 € à la plantation 3 300€ par an les trois premières années puis 1 650 € par an	Chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue / Paysagiste concepteur

Tableau 8 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait chiroptères	Réduction	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Collision/ barotraumatisme	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes E2 et E4 adaptée à l'activité chiroptère	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E4	-	Suivi	-	Suivi ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation des chiroptères et de l'avifaune	10 000 € par an	1 fois pendant les 3 premières années puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 9 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle	9
Carte 2 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000	14
Carte 3 : Plan du projet de parc éolien de Saint-Barbant.....	17
Carte 4 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée	22
Carte 5 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée.....	22

Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien	17
Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	23
Tableau 3 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs »	35
Tableau 4 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ».....	39
Tableau 5 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie »	40
Tableau 6 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie »	44
Tableau 7 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet	50
Tableau 8 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier	51
Tableau 9 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation.....	52

Figures

Figure 1 : Démarche de définition des mesures.....	49
--	----

Annexes



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://spn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401147>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://spn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401147>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401147 - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
1.2 Code du site : FR7401147
1.3 Appellation du site : Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1.4 Date de compilation : 31/12/1995
1.5 Date d'actualisation : 29/02/2004

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000618244

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,25583°

Latitude : 46,1275°

2.2 Superficie totale

3560 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	10 %
87	Haute-Vienne	90 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23006	ARRENES
87007	BALLEDENT
87008	BAZEUGE (LA)
87011	BELLAC
87012	BERNEUIL
87013	BERSAC-SUR-RIVALIER
87014	BESSINES-SUR-GARTEMPE
87017	BLANZAC
87018	BLOND
87022	BREUILAUF
23033	BRIONNE (LA)



87028	BUSSIERE-POITEVINE
23047	CHAMBORAND
87033	CHAMBORET
23052	CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)
87041	CHATEAUPONSAC
87052	CROIX-SUR-GARTEMPE (LA)
87055	DARNAC
87056	DINSAC
87059	DORAT (LE)
87061	DROUX
87067	FOLLES
23088	GARTEMPE
23095	GRAND-BOURG (LE)
23096	GUERET
87083	LAURIERE
23107	LEPINAS
23111	LIZIERES
87089	MAGNAC-LAVAL
23118	MAISONNISES
23132	MONTAIGUT-LE-BLANC
87109	ORADOUR-SAINT-GENEST
23150	PEYRABOUT
87116	PEYRAT-DE-BELLAC
87121	RANCON
87139	SAINT-BONNET-DE-BELLAC
23186	SAINT-CHRISTOPHE
23191	SAINT-ELOI
23192	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC
23200	SAINT-GOUSSAUD
23208	SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS
87172	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE
23231	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC
23235	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE
23242	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT
87179	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE



87180	SAINT-SORNIN-LEULAC
87181	SAINT-SULPICE-LAURIERE
23248	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE
23168	SARDENT
23170	SAVENNES
87196	THIAT
87198	VAULRY

2.7 Région(s) biogéographique(s)
 Continentale (100%)



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	55 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Un plan de réintroduction du Saumon atlantique a été lancé dans les années 80.

Vulnérabilité : Avec l'effacement du barrage de Maison Rouge, le principal obstacle pour la remontée du saumon est maintenant levé. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents.

4.2 Qualité et importance

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation. Il s'agit des stations les plus NW pour *Cytisus purgans*.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000
DOCOB 2003 (CREN)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	20 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	SITE INSCRIT	+	5%
38	Rivière la Gartempe	+	20%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?



- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dnen.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400464>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400464 - Etangs d'Asnières

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400464 1.3 Appellation du site : Etangs d'Asnières

1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 30/04/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dnen.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400464>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/lo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000466850

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,81472°

Latitude : 46,14833°

2.2 Superficie totale

73,47 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86011	ASNIERES-SUR-BLOUR

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continental (100%)



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<https://data.eur-lex.europa.eu/doi/10.29103/2020/123456789>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID	Superficie relative	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletia uniflorae et/ou des Isoetes-Nannocystea</i>		58,78 (80 %)			B	C	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 %.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site				Évaluation du site						
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	AIBIC			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1428	<i>Marsilea quadrifolia</i>	p	500		I	P		C	B	A	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : I = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfenales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids 1x1 = Grille 1x1 km, grids 10x10 = Grille 10x10 km, grids 5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localites = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<https://data.eur-lex.europa.eu/doi/10.29103/2020/123456789>

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
P		<i>Gratiola officinalis</i>	500		I	P					X	
P		<i>Ludwigia palustris</i>			I	P						X
P		<i>Pulicaria vulgaris</i>	1000		I	P						X
P		<i>Sperganium minimum</i>			I	P						X
P		<i>Utricularia minor</i>			I	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : I = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfenales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids 1x1 = Grille 1x1 km, grids 10x10 = Grille 10x10 km, grids 5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localites = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe ou est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	80 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	20 %

Autres caractéristiques du site

Chapelet de 3 étangs méso-oligotrophes, de faible profondeur, à niveau variable.

Vulnérabilité : L'espèce est présente en colonies denses de plusieurs m2 dans les 2 étangs inférieurs au niveau de la zone d'émersion saisonnière des rives.

La Marsilea reste très vulnérable à une éventuelle eutrophisation des eaux résultant soit de l'extension des cultures céréalières du bassin versant (pour l'essentiel encore occupé par des prairies naturelles), soit d'une intensification de la pisciculture pratiquée dans les étangs (épandage d'engrais, rectification du pH par chaulage, introduction de poissons fousseurs etc).

Des assècs trop prolongés ou répétés, de même que des opérations de curage trop brutales éliminant les spores enfouies dans le substrat constituent également des menaces potentielles fortes.

4.2 Qualité et importance

Unique localité régionale de la Fougère aquatique Marsilea quadrifolia.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400462>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400462 - Vallée de la Gartempe - Les Portes d'Enfer

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400462 1.3 Appellation du site : Vallée de la Gartempe - Les Portes d'Enfer

1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 31/08/2011

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400462>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/10/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019800182

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,91389° Latitude : 46,33139°

2.2 Superficie totale : 491 ha 2.3 Pourcentage de superficie marine : Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86120	LATHUS-SAINT-REMY
86254	SAULGE

2.7 Région(s) biogéographique(s) : Continentale (100%)



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://bznp.mnhn.fr/Recherche/Recherche>

Date d'édition : 09/01/2014

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice)
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², biemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles reproductrices, crnales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple), P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes
- **Population** : A = 100 ≤ p < 15 % ; B = 15 ≤ p < 2 % ; C = 2 ≤ p < 0 % ; D = Non significative
- **Conservation** : A = « Excellente », B = « bonne », C = « Moyenne / réduite », D = « mauvaise »
- **Isolation** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie
- **Evaluation globale** : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Significative »

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation											
			Taille		Unité	Cat. CIR/VP	Annexe Dir. Hab.			Autres catégories								
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D						
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P		X		X								
P		<i>Gratiola officinalis</i>			i	P												
P		<i>Hypericum linarifolium</i>			i	P												X
P		<i>Isotria medeolae</i>		100	i	P												X
P		<i>Ophioglossum azoricum</i>		100	i	P					X							X
P		<i>Asplenium obovatum</i> subsp. <i>billotii</i>			i	P												X
R		<i>Lacerta viridis</i>			i	P		X										X
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P		X										X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², biemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles reproductrices, crnales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://bznp.mnhn.fr/Recherche/Recherche>

Date d'édition : 09/01/2014



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	11 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	3 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	45 %
N15 : Autres terres arables	7 %
N16 : Forêts caducifoliées	32 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Zone située sur la bordure occidentale du Massif Central et présentant un certain nombre d'éléments morphologiques originaux dans un contexte de plaine : vallée étroite et profonde, localement encaissée entre des escarpements rocheux, à micro-climat frais et humide, rochers inondables, parois rocheuses ensoleillées ou ombragées, lambeaux de landes calcifuges, pelouses hygrophiles rases sur dalles, sources et suintements hivernaux, bois de ravins, etc.

Vulnérabilité : Site resté relativement épargné jusqu'au début des années 1980, période à partir de laquelle l'installation d'un centre de loisirs à proximité a commencé à générer des perturbations plus ou moins graves selon les habitats : nettoyage des parois rocheuses pour faciliter la pratique de l'escalade, piétinement et surfréquentation des berges de la Gartempe, compétitions régulières de canoë-kayak (parcours de renommée nationale), etc. D'autres menaces, plus diffuses, concernent le bassin versant et risquent à terme d'affecter, entre autres, la qualité des eaux de la Gartempe : remplacement des prairies naturelles.

4.2 Qualité et importance

Intérêt phytocénotique et - plus globalement - paysager d'une vallée de la bordure occidentale du Massif Central avec de nombreux groupements végétaux originaux dans le contexte régional : pelouses de l'Ophioglossum-Isotria hystrix sur dalles suintantes, fissures à Asplenium obovatum, rochers ombragés à bryoflore très riche, vives arides à Hypericum linarifolium-Sedetum reflexum, lambeaux de landes sèche à Halimium umbellatum, forêt de ravin à tendance submontagnarde, aulnaie riveraine à Osmonde, etc. Intérêt faunistique également remarquable avec la présence du Sonneur à ventre jaune ainsi que de plusieurs poissons et invertébrés menacés dans les eaux de la Gartempe (dont le Saumon atlantique).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	95 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	7 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	RIVIERE LA GARTEMPE	*	%
38	Les Portes d'enfer	+	%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :



Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
 Non, mais un plan de gestion est en préparation.
 Non

6.3 Mesures de conservation



Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400467>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400467 - Vallée de Salleron

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site FR5400467 1.3 Appellation du site Vallée de Salleron

1.4 Date de compilation 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation 31/08/2011

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400467>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000246314

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,005°

Latitude : 46,43944°

2.2 Superficie totale

150 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86025	BETHINES
86035	BOURG-ARCHAMBAULT
86037	BRIGUEIL-LE-CHANTRE
86110	HAIMS
86118	JOURNET
86120	LATHUS-SAINT-REMY
86230	SAINT-LEOMER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (42,7%)

Continentale (57,29%)



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://data.europa.eu/odr/09012014>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID Représentativité	AIBICID Superficie relative	AIBICID Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletia uniflorae et/ou des Isoetes-Nannojuncetia</i>		1,5 (1 %)			C	C	C	C
3260 <i>Rivières des étages planiliaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		3 (2 %)			C	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles fourrés planiliaires et des étages montagnard à alpin</i>		1,5 (1 %)			D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padon, Alnus incanae, Salicion albae)</i>	X	30 (20 %)			C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	AIBICID	AIBIC		
			Min	Max		CIRVIP		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I 1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P		C	C	B	C
F 1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P		C	B	C	B
F 1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P		C	C	C	B
R 1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P		C	B	C	B

- 3/7 -



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://data.europa.eu/odr/09012014>

M 1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p				i	P		C	C	C	C
M 1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p				i	P		C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Poussettes, stoness = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation				
Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.	Autres catégories			
		Min	Max		CIRVIP	IV	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Poussettes, stoness = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.

- 4/7 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	50 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	25 %
N19 : Forêts mixtes	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %

Autres caractéristiques du site

Site intégrant une grande partie du cours du Salleron - un affluent de l'Anglin (bassin inférieur de la Loire) - et de son réseau d'affluents secondaires. Petite rivière d'eaux vives (forte dénivellation depuis les sources jusqu'à la confluence avec l'Anglin), de bonne qualité et bien oxygénées, à lit riche en sédiments grossiers (sables et graviers), traversant un bassin versant à dominante forestière et bocagère encore peu touché par l'intensification agricole. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 43% pour le domaine atlantique et 57% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : La Lamproie de Planer exigeant des eaux de très bonne qualité et des sédiments à granulométrie moyenne à grossière, les principales menaces potentielles sont celles susceptibles d'altérer un de ces facteurs primordiaux : ralentissement anormal du courant modifiant le tri mécanique des sédiments, pollution chimique (toxiques, métaux lourds) ou organique (eutrophisation par surcharge en nutriments provoquant une pullulation d'algues et une réduction de l'oxygène dissous). La création d'étangs le long du cours de la rivière constitue vis à vis de ces facteurs un risque majeur par la multiplication des risques pathologiques lors des vidanges, les modifications thermiques induites, le déséquilibre créé par l'introduction d'espèces piscicoles "exotiques", etc. De même, la transformation des prairies naturelles du bassin versant en cultures céréalières intensives pourrait avoir d'importantes répercussions sur la balance trophique et sédimentaire des eaux (engrais, produits phytosanitaires), voire, en cas d'irrigation, sur les débits en période d'étiage.

4.2 Qualité et importance

Site d'importance communautaire par sa population dense et stable de Lamproie de Planer, espèce en forte régression dans les plaines de l'Europe de l'Ouest. Présence localisée, également, de la Cistude d'Europe.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Bois du Paradis et mare du moulin de Saint Maixent	*	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://epr.mnhn.fr/cha/nature/2000/F05400467>



6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400463>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400463 - Vallée de la Crochatière

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400463 1.3 Appellation du site : Vallée de la Crochatière

1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 30/04/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400463>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/lo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000466849

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,66667° Latitude : 46,27056°

2.2 Superficie totale : 19,39 ha 2.3 Pourcentage de superficie marine : Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86171	MOUSSAC
86203	QUEAUX
86289	VIGEANT (LE)

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	43 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N14 : Prairies améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %

Autres caractéristiques du site

Le site est constitué par le lit mineur (+ une bande théorique de 10 m de part et d'autre) d'un petit ruisseau affluent de la Vienne aux eaux vives, à forte pente et présentant des secteurs encaissés et boisés.

Vulnérabilité : L'Ecrevisse à pattes blanches nécessitant une qualité de l'eau irréprochable, un habitat non colmaté à granulométrie grossière et une ripisylve en bon état, les principales menaces potentielles sont celles pouvant affecter l'une de ces composantes essentielles :

- qualité physico-chimique de l'eau : pollutions ponctuelles ou diffuses (rejets organiques ou chimiques entraînant une eutrophisation du milieu), modification des régimes hydraulique et thermique (abaissement des niveaux, sur-réchauffement estival), multiplication des étangs de loisirs avec introduction d'écrevisses et/ou de poissons exotiques porteurs de maladies etc
- qualité de l'habitat benthique et rivulaire : colmatage par des sédiments fins, suppression de la ripisylve (coupes à blanc), intensification agricole du bassin versant (percolation d'engrais et produits phytosanitaires), etc.

Par ailleurs, la pêche à l'Ecrevisse à pattes blanches est totalement interdite en tous temps sur le département de la Vienne.

4.2 Qualité et importance

Ruisseau hébergeant une population très isolée d'Ecrevisse à pattes blanches (l'intérêt du site réside dans sa position géographique en limite d'une coupure naturelle entre le Massif Central et les populations de l'Ouest, constituée par la vallée de la Vienne).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

• **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
• **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.



• **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://epr.mnhn.fr/cha/nature/2000/F05400463>



6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400460>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400460 - Brandes de Montmorillon

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400460 1.3 Appellation du site : Brandes de Montmorillon

1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 31/08/2011

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400460>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020776785

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,95333°

Latitude : 46,40861°

2.2 Superficie totale

2779 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86035	BOURG-ARCHAMBAULT
86118	JOURNET
86120	LATHUS-SAINT-REMY
86165	MONTMORILLON
86230	SAINT-LEOMER
86254	SAULGE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (32,26%)
Continental (67,73%)



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mazziarum.univ-lorraine.fr/650560/>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I							Évaluation du site		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	
3120 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest mésoalpin à isolées spp.</i>		55,58 (2 %)			C	C	C	C	
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Nannocystetea</i>		55,58 (2 %)			C	C	C	C	
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		55,58 (2 %)			C	C	C	B	
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de Rhyacochorion</i>		55,58 (2 %)			C	C	C	B	
4020 <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix</i>	X	277,9 (10 %)			C	C	B	C	
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		1389,5 (50 %)			A	C	C	C	
6230 <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	55,58 (2 %)			A	C	B	B	
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinio-Caenocosea)</i>		55,58 (2 %)			B	C	C	B	
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiflorés et des étages montagnard à alpin</i>		55,58 (2 %)			D				
6510 <i>Préailles maigres de tache de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		277,9 (10 %)			C	C	C	C	
7140 <i>Tourbières de transition et tourbières</i>		27,79 (1 %)			D				
7150 <i>Dépansions sur substrats tourbeux du Rhydocarpion</i>		27,79 (1 %)			D				
7210	X	55,58 (2 %)			C	C	B	C	

- 3/13 -



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mazziarum.univ-lorraine.fr/650560/>

Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	Évaluation du site				
				Min	Max				AIBICID Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
		<i>Meris calcaires à Chelidonium majus et espèces du Caricion davallianae</i>											
	7220	<i>Sources pérfurantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</i>	X	0 (0 %)				D					
	7230	<i>Tourbières basses alcalines</i>		55,58 (2 %)				C	C	C	C	C	C
	8230	<i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo-abi-Vernicion difformi</i>		0 (0 %)				D					
	91E0	<i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	55,58 (2 %)				D					
	9190	<i>Vallées chénopées acétophiles des plaines submontanées à Quercus robur</i>		55,58 (2 %)				C	C	C	B	B	A
	9230	<i>Chénopées galico-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica</i>		55,58 (2 %)				C	C	C	B	B	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	Évaluation du site			
				Min	Max				AIBICID Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1042	<i>Leucorhina pectoralis</i>	P	11	50	I	P		C	C	B	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	P			I	P		C	C	C	C
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	P			I	P		C	C	C	C
I	1065	<i>Erythraea aurinia</i>	P			I	P		C	C	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	P			I	P		C	C	B	C
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	P			I	P		C	C	B	C
I	1088	<i>Cerambyx caryo</i>	P			I	P		C	C	B	C

- 4/13 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	47 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	18 %
N15 : Autres terres arables	20 %
N16 : Forêts caducifoliées	11 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Plateau argilo-siliceux couvert de dépôts sidérolithiques avec encroûtements dispersés de grès. Eco-complexe particulièrement diversifié associant une grande variété d'habitats semi-naturels dont la genèse et le maintien sont dus aux actions anthropiques multi-séculaires, poursuivies jusque vers le milieu du XIX^{ème} siècle et en déclin rapide ces dernières décennies : landes atlantiques à Ericacées, étangs oligotrophes, chênaies calcifuges, pelouses rases acidophiles, fruticées épineuses, prairies mésophiles, tourbière alcaline (localisée), cultures etc.

Près de la moitié du site (environ 1.500 ha) est incluse dans un terrain militaire (champ de tir de Montmorillon).

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 32% pour le domaine atlantique et 68% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : Les milieux aquatiques où se concentrent de nombreuses espèces et habitats patrimoniaux sont menacés surtout par l'augmentation du niveau trophique et de la turbidité de l'eau (apports d'engrais, disparition des roselières épuratrices sous la dent des ragondins, concentration excessive en poissons fousseurs), voire, plus spécifiquement, par le labour du fond des étangs après leur mise en assec traditionnelle.

Les landes subissent un embroussaillage plus ou moins rapide dû à la dynamique naturelle de la végétation qui tend à reconstruire la forêt d'origine. De même, les dépressions tourbeuses, les mares temporaires à Isoetes et la tourbière alcaline ont tendance à se boisier ce qui, à court terme, entrainerait une importante chute de leur valeur biologique.

Des travaux hydrauliques (drainage) peuvent représenter localement une menace sérieuse (tourbière des Régeasses).

Certaines landes situées en dehors du camp militaire commencent à connaître un "mitage" par des activités de loisirs : moto-cross, terrain d'ULM, enclos de chasse, pêche, etc .

4.2 Qualité et importance

Un des sites régionaux majeurs de landes et habitats associés, tant par la surface des habitats concernés que par la richesse des communautés animales et végétales présentes.

Intérêt phytocénologique et floristique exceptionnel des différents faciès de landes (plusieurs associations, l'Ulici minoris-Ericetum scopariae - connu sous le nom vernaculaire de "brande" - étant dominant), des végétations immergées ou amphibies des rives d'étangs oligotrophes (présence de l'endémique Isoetes tenuissima, du Luronium natans et de Caldesia parnassifolia), des dépressions tourbeuses à Drosera sp., etc. La tourbière des Régeasses au nord du site constitue l'exemple le plus riche de tourbière alcaline de tout le Poitou-Charentes (seules localités d'Eriophorum latifolium, de Pinguicula vulgaris).

Sur le plan botanique, l'ensemble du site présente une remarquable convergence biogéographique avec la rencontre des principaux cortèges floristiques français : atlantique, montagnard-continentale, méditerranéen.

Population herpéto-batrachologique également très diversifiée avec, entre autres, présence de la Cistude et d'une population marginale de Triton crêté.



4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	G01.05	Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon		I
H	H06.01	Nuisance et pollution sonores		I
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	F03.02.02	Capture dans le nid (ex. désairage de rapaces)		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I
H	F03.01	Chasse		I
L	E01.03	Habitations dispersées		I

- Importance :** H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution :** N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur :** I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Bibliographie du DOCOB.

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	10 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Tourbière des Régeasses	+	1%
38	Landes de Sainte-Marie	*	9%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://spn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400403>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400403 - Vallée de l'Issoire

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
1.2 Code du site : FR5400403
1.3 Appellation du site : Vallée de l'Issoire

1.4 Date de compilation : 30/11/1995
1.5 Date d'actualisation : 30/04/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://spn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400403>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 09/08/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000819755

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,745°

Latitude : 46,04917°

2.2 Superficie totale

507 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
16	Charente	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
16065	BRILLAC
16131	ESSE
16181	LESSAC
16322	SAINT-GERMAIN-DE-CONFOLENS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		O
H	K01.01	Erosion		I
L	A09	Irrigation		O
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	A08	Fertilisation		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A03	Fauche de prairies		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	90 %



5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/natura2000/FR5412017>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412017 - Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS) 1.2 Code du site FR5412017 1.3 Appellation du site Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs

1.4 Date de compilation 31/10/2000 1.5 Date d'actualisation 31/10/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/07/2004

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/natura2000/FR5412017>



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <http://www.legifrance.gouv.fr/lopdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000236041>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,81306° Latitude : 46,3775°

2.2 Superficie totale 3760 ha 2.3 Pourcentage de superficie marine Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86170	MOULISMES
86190	PERSAC
86254	SAULGE
86262	SILLARS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3 %
N14 : Prairies améliorées	32 %
N15 : Autres terres arables	32 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N17 : Forêts de résineux	5 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Bocage humide à maillage globalement ouvert et localement serré associé à un massif forestier caducifolié et à une zone humide principale. Présence de nombreuses haies attrayantes pour l'avifaune. La zone occupe un plateau interfluvial d'origine sédimentaire, aux sols argilo-sableux plus ou moins hydromorphes, devenant calcaires et secs au nord-ouest.

Vulnérabilité : Bocage : intensification agricole par conversion des prairies en cultures intensives, drainage, irrigation, destruction des haies.

Zones humides : destruction des roselières par le ragondin, eutrophisation des eaux, gestion piscicole mal appropriée.

Forêt : plantation de résineux.

4.2 Qualité et importance

Site intéressant pour la qualité de son bocage entretenu par un système d'élevage ovin non intensif sur prairie temporaire. La zone humide de Beaufour et les petits étangs alentours sont pourvus de roselières et de ripisylves très attrayantes pour l'avifaune. Le bois de l'Hospice est dominé par des peuplements de feuillus.

La zone accueille une densité importante d'espèces d'intérêt communautaire, inféodées aux milieux bocager, aquatique et forestier. Située sur un axe migratoire majeur, elle sert de zone d'alimentation et de repos pour de nombreux oiseaux de passage.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
M	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A09	Irrigation		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I
M	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Gauduchon, V. 1994. Opération Locale "Val de Gartempe et biotopes du Montmorillonais". Etude écologique préalable. Rapport LPO Vienne/Ministère de l'Environnement/DIREN Poitou-Charentes. 57pp.

PCN 1989. Le Montmorillonais : propositions pour la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine remarquable. Rapport Poitou-Charentes Nature. 40pp.

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	2 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/natura2000/FR5412015>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412015 - Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR5412015 1.3 Appellation du site : Camp de Montmorillon, Landes de Sainte-Marie

1.4 Date de compilation : 31/10/2000 1.5 Date d'actualisation : 31/10/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 30/07/2004

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://dges.mnhn.fr/natura2000/FR5412015>



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <http://www.legifrance.gouv.fr/lopdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000629198>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,94972° Latitude : 46,40833°

2.2 Superficie totale : 4072 ha 2.3 Pourcentage de superficie marine : Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86035	BOURG-ARCHAMBAULT
86118	JOURNET
86120	LATHUS-SAINT-REMY
86165	MONTMORILLON
86230	SAINT-LEOMER
86254	SAULGE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (39,08%)
Continentale (60,91%)



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://data.ec.europa.eu/agridat/2014/20140101>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID Représentativité	Superficie relative	AIBICID Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Groupe	Code	Espèce	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Évaluation du site					
					Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	AIBICID	Isol.	Glob.			
												Min	Max	C
B	A391		<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	w			i	P				D		
B	A391		<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	c			i	P				D		
B	A005		<i>Podiceps cristatus</i>	w			i	P				D		
B	A005		<i>Podiceps cristatus</i>	r			i	P				D		
B	A023		<i>Nycticorax nycticorax</i>	r			i	R				D		
B	A026		<i>Egretta garzetta</i>	w			i	R				D		
B	A026		<i>Egretta garzetta</i>	c			i	R				D		
B	A027		<i>Egretta alba</i>	w			i	V				D		
B	A027		<i>Egretta alba</i>	c			i	V				D		

- 3/10 -



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://data.ec.europa.eu/agridat/2014/20140101>

B	A029		<i>Ardea purpurea</i>	r			10	i	P			C	B	C	A
B	A030		<i>Ciconia nigra</i>	c				i	R			D			
B	A031		<i>Ciconia ciconia</i>	c				i	R			D			
B	A048		<i>Tadorna tadorna</i>	w				i	V			D			
B	A048		<i>Tadorna tadorna</i>	c				i	R			D			
B	A050		<i>Anas penelope</i>	w				i	R			D			
B	A050		<i>Anas penelope</i>	c				i	R			D			
B	A051		<i>Anas strepera</i>	w				i	R			D			
B	A051		<i>Anas strepera</i>	c				i	R			D			
B	A052		<i>Anas crecca</i>	w				i	R			D			
B	A052		<i>Anas crecca</i>	c				i	R			D			
B	A054		<i>Anas acuta</i>	w				i	R			D			
B	A054		<i>Anas acuta</i>	c				i	R			D			
B	A056		<i>Anas cyzepsata</i>	w				i	R			D			
B	A056		<i>Anas cyzepsata</i>	c				i	R			D			
B	A059		<i>Arthya ferina</i>	w				i	R			D			
B	A059		<i>Arthya ferina</i>	c				i	R			D			
B	A061		<i>Arthya fuligula</i>	w				i	V			D			
B	A061		<i>Arthya fuligula</i>	c				i	V			D			
B	A072		<i>Pernis ptilorvus</i>	r				i	P			D			
B	A073		<i>Milvus migrans</i>	r				i	P			D			
B	A074		<i>Milvus milvus</i>	c				i	R			D			
B	A080		<i>Circus gallicus</i>	r			1	1	P			D			

- 4/10 -



B	A081						r				i	P		D			
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>					c				i	R		D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>				5	w		25		i	P		C	A	C	A
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>				10	p		20		i	P		C	A	C	A
B	A084	<i>Circus pygargus</i>				10	r		15		i	P		C	A	C	A
B	A085	<i>Accipiter gentilis</i>					w				i	P		D			
B	A085	<i>Accipiter gentilis</i>					r				i	P		D			
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>					c				i	R		D			
B	A099	<i>Falco subbuteo</i>					r				i	P		D			
B	A113	<i>Coturnix coturnix</i>					r				i	P		D			
B	A127	<i>Gruis grus</i>					w				i	V		D			
B	A127	<i>Gruis grus</i>					c				i	R		D			
B	A131	<i>Hirundo rustica</i>					c				i	V		D			
B	A133	<i>Burhinus oedipaeus</i>					r				i	R		D			
B	A136	<i>Charadrius dubius</i>					r				i	P		D			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>					w				i	R		D			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>					c				i	R		D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>				800	w		1150		i	P		C	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>					r				i	P		C	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>					c				i	P		C	C	C	C
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>					w				i	P		D			
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>					r				i	P		D			
B	A196	<i>Chlidonias hybridus</i>					c				i	R		D			



B	A197	<i>Chlidonias niger</i>					c					i	R		D		
B	A222	<i>Asio flammeus</i>					w					i	V		D		
B	A222	<i>Asio flammeus</i>					c					i	V		D		
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>				20	r		30		i	P		C	A	C	A
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>					p					i	C		D		
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>					p					i	V		D		
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>					p					i	P		D		
B	A246	<i>Lullula arborea</i>				10	r		20		i	P		D			
B	A302	<i>Sylvia undata</i>				60	p		100		i	P		C	A	C	A
B	A338	<i>Lanius collurio</i>				10	r		20		i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², blemates = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Localités = Stalons, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation											
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories									
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D						
B		<i>Sirex piceus</i>			i	P												
B		<i>Alnus incana</i>			i	P												
B		<i>Urtica dioica</i>			i	P												



H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I
H	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A09	Irrigation		I
M	A10.01	Élimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine privé de l'état	60 %
Propriété privée (personne physique)	40 %

4.5 Documentation

Rapport collectif. 1998. Etude botanique et approche avifaunistique effectuées dans le cadre du document de gestion du terrain militaire de Montmorillon. LPO Vienne/Poitou-Charentes Nature/Vienne Nature Environnement. 52 pp + ann.

PCN. 1989. Le Montmorillonnais : propositions pour la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine remarquable. Rapport Poitou-Charentes Nature. 40pp.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	13 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de biotope	+	%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes : camp militaire depuis 1997. Ministère de la Défense : camp militaire, depuis environ 50 ans.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

CENPC. 1998. Terrain militaire de Montmorillon. Etude pour une gestion environnementale concertée. Rapport Conservatoire d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes.

Gauduchon, V. & D. Papot. 1995. Etude préalable d'une action de préservation et de restauration écologique du val de Gartempe et des biotopes du Montmorillonnais. Rapport LPO Vienne/Union Européenne/Ministère de l'Environnement/DDAF. 84 pp.

Gauduchon, V. 1994. Opération locale "Val de Gartempe et biotopes du Montmorillonnais". Etude écologique préalable. Rapport LPO Vienne/Ministère de l'Environnement/DIREN Poitou-Charentes. 57 pp.